

# Si un Noir devenait Président des USA...

(VOIR PAGE 12)

## **D**roit et **L**iberté

15 FEVRIER - 15 MARS 1965

N° 240  
Un franc

CONTRE LE RACISME ET L'ANTISEMITISME, POUR LA PAIX

**Brutalités  
et prison  
pour le  
Prix Nobel  
de la Paix**

### Contre la prescription des crimes nazis

**Un cortège silencieux  
défilera dimanche  
28 février  
à 11 heures  
au Mémorial du Martyr Juif  
et à la Crypte des Déportés**

■ POUR EMPECHER QUE, LE 8 MAI PROCHAIN, en vertu de la prescription prévue par le gouvernement de Bonn, les assassins nazis puissent échapper à toutes poursuites, l'action s'amplifie, l'union s'affirme.

Les protestations ont déjà amené quelques responsables ouest-allemands à esquisser un mouvement de recul et, sans mettre en cause le principe même de la prescription, on parle, outre-Rhin, d'en ajourner la date de quelques années. Mais, alors que ce point est encore loin d'être acquis, des forces puissantes restent à vaincre pour que soient déclarés définitivement IMPRESCRIPTIBLES les crimes contre l'humanité, qui ne sauraient relever du Droit commun, comme le souligne en page 5, M<sup>r</sup> Max GONFREVILLE.

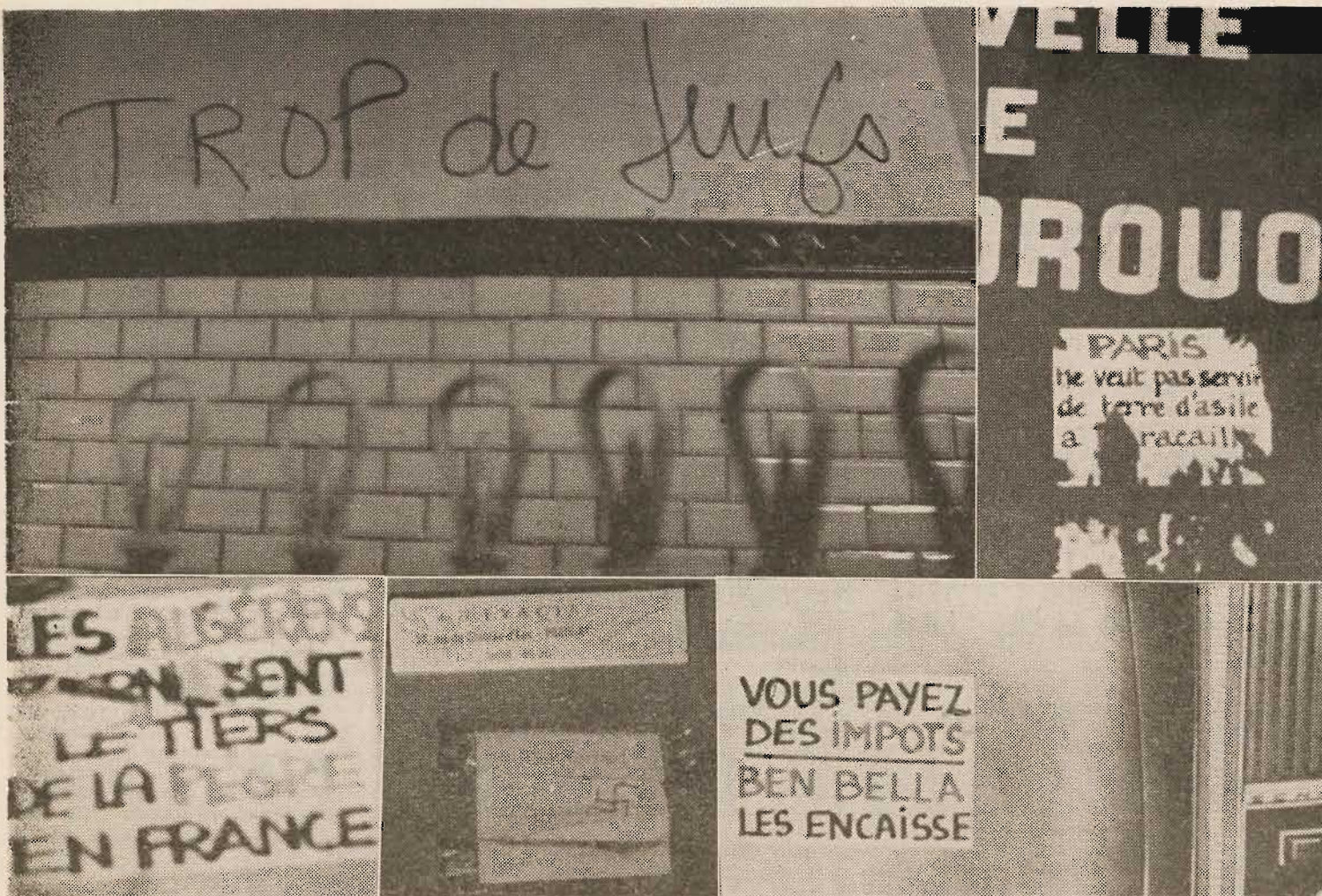
■ CE QUE FURENT CES CRIMES, Myriam NOVITCH le rappelle, en évoquant, à travers les débats du procès de Francfort (page 5) le MARTYRE DES ENFANTS à Auschwitz, au moment où, en R.F.A., deux adjoints d'Eichmann sont remis en liberté (page 6).



■ PARCE QUE LES NOIRS DE SELMA (Alabama) protestaient contre les discriminations, les fauteurs de haine se sont déchaînés. Dans un hôtel où il demandait à se faire inscrire, le pasteur King a été frappé par un raciste, et on le voit ici heurtant de la tête le bureau. Le lendemain, le Prix Nobel de la Paix était emprisonné. (Voir p. 12.)

Voici comment s'implante  
L'INTERNATIONALE  
NEO-NAZIE

EN  
FRANCE



■ NETTE RECRUESCENCE de l'agitation raciste en France. Non contents d'exciter à la haine par leurs tracts, journaux et graffiti, les néo-nazis passent aux actes. Leurs groupes de choc multiplient, ces dernières semaines, agressions et attentats.

Dans le même temps, les liens se précisent et se resserrent entre les divers groupes qui, dans le monde, se sont donné pour tâche, prenant le relai de Hitler, d'assurer la « suprématie blanche » et de réaliser la « solution finale de la question juive » (page centrale).

■ DES MESURES ENERGIEQUES s'imposent, pour mettre hors d'état de nuire ces associations de malfaiteurs. La sécurité des Français, la défense de la démocratie l'exigent. En agissant contre le racisme, pour la tolérance, notre pays mettrait en œuvre les résolutions auxquelles il a souscrit à l'O.N.U., dont les travaux récents dans ce domaine font l'objet d'une analyse de M. Pierre JUVIGNY. (page centrale).

## Ce mois-ci...

16-I. — A Dalat (Sud-Viet-Nam), manifestations d'écoliers et d'étudiants ; la police tire : 4 morts.

17-I. — La Zambie décide de cesser toute relation commerciale avec l'Afrique du Sud et le Portugal.

• Deux églises baptistes noires incendiées près de Baton-Rouge (Alabama).

18-I. — A Selma (Alabama), le pasteur King, prix Nobel de la Paix, est frappé par un extrémiste blanc, membre d'une association favorable à la ségrégation, au moment où il essayait de se faire servir dans un hôtel qui pratiquait la discrimination.

19-I. — A Selma (Alabama), la police utilise des aiguillons électriques contre les noirs qui manifestaient sous la direction du pasteur Martin Luther King, pour tenter de se faire inscrire sur les listes électorales.

21-I. — Cinq noirs et un blanc arrêtés à Selma (Alabama), pour avoir pénétré dans un restaurant ségrégationniste malgré l'interdiction du propriétaire.

• Le « Board of Trade » britannique refuse les permis d'exportation pour les missiles sol-air Bloodhound, commandés par l'Afrique du Sud.

22-I. — La Cour d'Assises de Munich condamne à 4 ans et demi de réclusion, l'ancien SS Josef Oberhauser, reconnu coupable de complicité collective de meurtre dans 300.000 cas et de complicité directe dans 150 cas, au camp d'extermination de Belzec.

24-I. — Mort de Sir Winston Churchill.

26-I. — Mille cinq cents ouvriers et étudiants manifestent à Madrid au cri de « liberté ».

• Au Sud Viet-Nam, une jeune boudhiste de 17 ans se suicide par le feu à Nha-Trang.

27-I. — Dix-sept des dix-huit personnes impliquées dans le meurtre des trois militants intégrationnistes en juin dernier dans le Mississippi, sont inculpées devant le juge fédéral du district de Meridian.

• A Saigon, le général Khanh reprend le pouvoir.

• L'ASSEMBLEE DU CONSEIL DE L'EUROPE SE PRONONCE CONTRE LA PRESCRIPTION des crimes contre l'humanité par 68 voix contre 15 voix et 1 abstention.

28-I. — Vingt ans après sa mort, Kurt Gerstein, officier SS et résistant, est réhabilité par le gouvernement de Stuttgart.

29-I. — Trois blancs, dont un membre du Ku-Klux-Klan, auteurs d'attentats contre des noirs, arrêtés par le F.B.I.

1-II. — A Selma (Alabama), LE PASTEUR KING, PRIX NOBEL DE LA PAIX 1964, EST ARRETE en compagnie de 300 manifestants noirs qui voulaient s'inscrire sur les listes électorales.

2-II. — A Selma, où le pasteur King est toujours détenu, les enfants noirs arrêtés sont parqués dans un enclos en dehors de la ville.

3-II. — Arrestation de 700 noirs à Marion (Alabama), qui manifestaient pour réclamer l'application des droits civiques.

5-II. — Au terme d'une inspection du bidonville de Champigny, des mesures sont prises en faveur des travailleurs portugais.

• Le pasteur King, prix Nobel de la Paix, est libéré après avoir décidé de verser la caution de 200 dollars réclamée pour sa mise en liberté provisoire ; il veut demander au président Johnson une modification de la législation électorale.

• Le Front de Libération Nationale du Sud-Vietnam attaque le camp américain d'Holloway, à 385 km au nord de Saigon ; 7 morts et 109 blessés américains.

7-II. — Journée internationale de solidarité avec les travailleurs et le peuple d'Afrique du Sud.

• Des avions américains bombardent pendant vingt minutes des villages autour de Dong-Hoi, au Nord-Vietnam, à 150 km. au nord de Hué.

8-II. — A Francfort, le coupable d'au moins 300.000 meurtres, ancien lieutenant-colonel SS et COLLABORATEUR D'ETICHMANN A BUDAPEST, HERMANN KRUMEY est remis en liberté ; il avait été condamné à 5 ans de prison le 3 février dernier, tandis que son co-accusé Otto Hunsche était immédiatement acquitté.

8-II. — Des avions américains effectuent un nouveau raid sur le Nord-Vietnam, à Dong-Hoi ; 10 appareils américains sont abattus.

Dans le delta du Mékong, la base aérienne américaine de Soc Trang est attaquée au mortier par le Front de Libération Nationale du Sud-Vietnam.

10-II. — Le shérif de Selma (Alabama), James Clark, et des agents de police armés de matraques et de gourdin électriques POURCHASSENT SUR 4 KM, 170 ENFANTS NOIRS, pour les punir d'avoir organisé une marche silencieuse vers le Palais de Justice.

11-II. — L'« Escalade » (opérations américaines tendant à l'extension de la guerre) continue : en deux vagues successives, 156 avions américains bombardent deux localités du Vietnam Nord.

## QUE SE PASSE-T-IL ?

### L'AFFAIRE KRAOUTI

#### ● La lettre d'une mère

DANS son dernier numéro, « Droit et Liberté » a largement rendu compte d'un drame qui rappelle en de nombreux points « l'affaire Hochberg », par ses attendus tout aussi tendancieux que ceux qui refusaient la garde de sa fille à Mme Hochberg en raison de ses origines juives.

Parce que Dominique Kraouti « est une petite fille blonde qui n'a nullement le type nord-africain », un juge d'un Tribunal pour Enfants de Loire Atlantique n'hésite pas à l'empêcher de retrouver ses parents, M. et Mme Kraouti, qui vivent à Tlemcen en Algérie. Marie Morin et Omar Kraouti s'étaient mariés en 1960, pendant la guerre d'Algérie, à la prison de Nantes où ils étaient incarcérés pour aide au F.L.N. Dominique avait alors trois ans et fut reconnue tout naturellement par Omar Kraouti.

Libérés et amnistiés en 1962, M. et Mme Kraouti demandèrent que Dominique, qui avait été confiée à l'Assistance publique pendant leur temps de prison, leur soit rendue.

Mais ils se heurtèrent au refus du juge qui soulignait que « l'enfant qui n'est pas de race arabe, bien que reconnue par Kraouti est... bien adaptée à son placement actuel »... et « qu'il est



M. Kraouti et sa fille Dominique.

dangereux d'exposer la fillette aux aléas d'un séjour en Algérie. »

Tous les témoignages concordent pour affirmer que M. et Mme Kraouti mènent une vie parfaitement stable, forment un ménage très uni et très heureux, que Dominique aime beaucoup ses parents, et qu'elle trouverait d'excellentes conditions matérielles et affectives à leur foyer.

M. et Mme Kraouti ne perdent pas espoir. Ils ont fait appel et l'affaire reviendra prochainement devant la Cour de Rennes. En attendant, ils ne cessent d'agir et de recueillir des témoignages.

Il nous faut citer certains passages d'une lettre écrite au M.R.A.P. par Mme Kraouti, avec la sincérité et la douleur d'une mère qui souffre : « Je tiens à vous dire, que malgré ce qu'en pense le Procureur de la République, je suis profondément heureuse avec mon mari algérien... que nous nous aimons et que si je n'avais pas l'atroce souffrance d'être séparée de ma fille, nous serions parfaitement heureux... » Est-ce par humanité, est-ce dans l'intérêt de l'enfant, se demande Mme Kraouti, que « le Tribunal, de sa propre initiative, conteste la reconnaissance qu'en a faite librement mon mari tant devant les autorités françaises qu'algériennes, sous le prétexte qu'elle n'est pas de « race arabe » ?

#### Jean VILAR au Club « J.U.M. »

Le Club J.U.M. (Jeunes de l'Union des Sociétés Mutualistes Juives de France), qui a organisé une sortie collective pour 170 de ses membres au Théâtre de l'Athénée, a prié Jean Vilar de bien vouloir lui rendre visite pour une causerie sur cet événement théâtral. Celui-ci a répondu avec empressement à cette invitation, et sera l'hôte du Club le samedi 27 février, à 16 h. 30, au Restaurant Eden, 36, boulevard Bonne-Nouvelle, pour répondre à toutes les questions qui lui seront posées.

## Les nazis sont les nazis

M. Jean Cau est un grand journaliste, dont je ne conteste pas le talent. La plume acide, la phrase colorée, le verbe dur. Il fustige, avec conviction. Qui ? Quoi ? Peu importe. M. Cau fustige ! Il est revenu récemment d'Allemagne, ébloui par la renaissance allemande. D'où un reportage qui a récemment paru dans « Le Nouvel Observateur », sous le titre : « Les Allemands sont des Allemands ». Reportage assez terrifiant d'ailleurs. L'Allemagne oubliée. Elle veut oublier. « Les Allemands, méthodiques dans le massacre, sont méthodiques dans les remords... Mais du fatras de cet article je ne veux tirer que deux points. M. Cau voudrait que nous oublions les crimes nazis, parce qu'on peut mettre, sur l'autre plateau de la balance les bombardements au phosphore de Hambourg et d'autres villes allemandes en 1944, et les massacres inutiles d'Hiroshima et Nagasaki. Loin de moi d'approuver ces massacres effectivement inutiles et criminels. Mais la balance de M. Cau est légèrement faussée... »

On peut avoir pitié de l'Allemagne vaincue, écrasée, écartelée. Mais M. Cau a de jolies formules : le peuple allemand n'est pas plus un peuple élu que le peuple juif. La « solution finale » marqua le martyre des Juifs. Le martyre de l'Allemagne, le martyre des victimes du nazisme... Tout ça sur le même plateau. Et M. Cau fait bonne mesure.

Le second point, c'est que M. Cau trouve ridicule ce procès que va perdre Mlle Göring contre la ville de Cologne. Cette ville, en effet, fit cadeau, dans l'enthousiasme nazi, d'un tableau à cette demoiselle, lors de sa naissance en 1938. Aujourd'hui elle réclame son tableau qui appartenait à un musée d'Etat. Mlle Göring ne veut pas le rendre, na ! Et M. Cau de pleurer et de fustiger la Morale, « triste fillette à la robe déchirée et aux pieds en sang ». Toujours ces formules heureuses ! M. Cau n'a pas vu de nazis en Allemagne. Il est pour l'oubli. Lammerring, Bormann, les fidèles de Hitler, les juges de Hitler, les administrateurs de société de Hitler : tous ces braves gens, qui attendent leur heure. Au nom de la morale. Celle qu'aime bien M. Cau.

Oncle TOM.

« Mon mari et moi, poursuit Mme Kraouti, nous avons constaté heureusement que le virus du racisme n'a atteint que quelques-uns. Nous avons trouvé des amis, des appuis d'hommes qui devant notre peine, sont venus apporter leurs témoignages et leur compréhension. »

#### ● D'autres témoignages

EN effet, de nombreuses personnes se sont émues de cette situation et ont tenu à témoigner leur solidarité à M. et Mme Kraouti. Ainsi en est-il de Mme Sabine Guermouche, professeur d'anglais au lycée de Tlemcen, qui écrit : « ... Je suis moi-même Française et mariée à un Algérien, et j'ai eu à maintes reprises l'occasion de confier mes enfants à M. et Mme Kraouti et n'hésiterais pas à les leur confier de nouveau, même pour une période plus longue : on sent à quel point ils sont heureux d'avoir autour d'eux des petits enfants, et même les élèves du lycée, et il est évident que leur fille leur manque beaucoup. »

Une pétition a été signée par tous les professeurs du lycée, qui doit s'ajouter à tous les documents similaires envoyés à la Cour d'Appel de Rennes : « Grâce à ces témoignages, celle-ci (la Cour de Rennes) bannira-t-elle le racisme, nous rendra-t-elle Dominique, c'est notre plus grand espoir », conclut Mme Kraouti. C'est aussi le nôtre.

### VOCABULAIRE

#### ● Nègre, africain ou noir ?

NÈGRE, africain ou noir ? Telle est la question posée par le mensuel « Bingo » dans son numéro de janvier, à la suite d'une déclaration de M. Kwamé Nkrumah, président du Ghana, qui souhaitait ne pas voir le mot « nègre » figurer dans les pages de la future Encyclopédie africaine.

Pour amorcer le débat, « Bingo » a posé la question à des étudiants, des écrivains, des députés, des diplomates africains, ainsi qu'à des africanistes bien connus.

Les personnes interrogées, dans leur majorité se prononcèrent pour l'emploi du mot « nègre » qu'il faut revaloriser et réhabiliter après l'avoir vidé de son contenu péjoratif imposé par la colonisation.

Le poète antillais Aimé Césaire est catégorique : « Le mot Africain établit certes une solidarité à l'échelle du continent africain. Mais il ne faut pas oublier qu'il y a des nègres aux Etats-Unis, aux Antilles, au Brésil, etc... Il se trouve que ces nègres affirment, de plus en plus, leur solidarité à l'égard des noirs africains... En refusant le mot « nègre », on renonce un peu gratuitement à une solidarité, et on tend à limiter l'héritage nègre. »

Edouard Glissant est encore plus net :

« Moi qui suis écrivain, j'affirme que je suis un nègre, et ne crains pas de m'entendre nommer ainsi. D'ailleurs le racisme commence quand les gens d'une autre race fuient l'emploi du mot nègre pour dire « noir » ou « africain ».

« Le mot nègre a un historique que le mot blanc n'a pas : le noir a été colonisé, exporté, déporté. Toute cette histoire constitue une raison supplémentaire d'adopter le mot. »

Pour Maître Arsène Cassin, avocat à la Cour d'appel de Paris, le problème ne se pose même pas : « Bannir le mot nègre ? Le remplacer par noir ou africain ?... Ah non ! ce serait une erreur, une lâcheté. Les mots, comme les hommes, disparaissent lorsqu'ils sont devenus inutiles. L'heure de la mort du mot nègre n'a pas encore sonné : « Nègre », c'est le symbole de la lutte. Tant qu'en Afrique du Sud, les nègres seront lynchés et méprisés, tant qu'aux Etats-Unis, d'autres nègres ne pourront exercer pleinement leurs droits, alors nous ne pourrions pas renoncer à l'emploi du mot « nègre ». Nous n'en avons pas le droit. »

L'avis de M. Hubert Deschamps, professeur d'histoire à la Sorbonne, est plus nuancé : « Avec la soumission de la race noire, ce mot « nègre » a pu prendre une signification péjorative. Mais depuis l'expression a été relevée par le poète Césaire et le président Senghor.

« Dans la vie courante, je crois toutefois qu'il est meilleur de s'abstenir d'employer ce mot « nègre », et de le remplacer par le mot « noir », lorsqu'on peut distinguer un « noir » d'un « blanc ». Mais si nous voulons distinguer les noirs entre eux, nous devons prendre l'habitude de dire Sénégalais, Tchadiens, Ivoiriens, etc... »

Le débat reste ouvert.

### DROIT ET LIBERTÉ

MENSUEL

30, rue des Jeûneurs - Paris (3<sup>e</sup>)

Tél. : GUT. 09-57

#### Tarif des abonnements

FRANCE :

Un an : 10 francs

Abonnement de soutien : 20 francs

ETRANGER

Un an : 18 francs

Compte Ch. Post. : 6070-08 Paris

Pour les changements d'adresse envoyer 1 franc et la dernière bande.

EN BELGIQUE :

On peut se procurer Droit et Liberté, ou s'abonner, au siège des Amis de Droit et Liberté, 43, avenue de Berchem Saint-Agathe, Bruxelles 8 - Téléphone : 27.56.39 et 22.93.94, ainsi qu'au « Cercle Culturel et Sportif Juif », 52, rue de l'Hôtel-des-Monnaies, Bruxelles 6.

Versements au C.C.P. 723895 de Léon GRINER, 9, Square Robert-Pequereu, Bruxelles-7.

Le numéro : 10 francs belges.

L'abonnement annuel : 100 FB.

Abonnement de soutien : 150 FB.

## QUE SE PASSE-T-IL ?

### POSITIONS

#### ● Réactions affectives

A propos des tragiques événements du Congo. Jacques Duquesne écrit dans le numéro de janvier de « Pax Christi » :

« Il faut pourtant là encore garder la tête froide, tenter de raisonner calmement. Première constatation : une partie de l'information nous échappe, ne nous a pas été donnée. Avant le dramatique événement des otages européens, on ne nous a pas dit (ou si peu) que tant de villages rebelles avaient été mitraillés, bombardés, incendiés, détruits. Là aussi, les morts se sont entassés : hommes, femmes, enfants, sans distinction.

« Souligner le fait, ce n'est pas établir je ne sais quelle horrible balance entre les morts d'un camp et les morts de l'autre. Quand un homme tombe, il ne tombe pas à droite ou à gauche, il tombe.

« Souligner le fait, ce n'est pas non plus excuser les torts des uns par les torts des autres (...)

« En vérité, nos premières réactions affectives, viscérales, ne sont-elles pas des réactions racistes que nous soyons noirs ou blancs ? Il ne faut pas éluder cette question. Le monde de demain en dépend. Si cette horrible affaire du Congo avait au moins le mérite de faire ouvrir un débat sur cette question... Mais non, chacun défend son camp. »

#### ● Pour diviser...

Le syndicat C.G.T. des Employés et Gradés du Crédit Lyonnais, consacre toute une page de son bulletin « Notre Action » au problème du racisme, sous le titre : « En France, on interdit certaines piscines aux Algériens ». On y lit notamment :

« La deuxième guerre mondiale a été la guerre du racisme, la victoire d'une race dite supérieure en était l'enjeu. Des communautés ont souffert dans leurs libertés, dans leurs biens, dans leur travail, des millions d'hommes ont péri.

« Les quinze années qui viennent de

s'écouler ont inscrit dans l'histoire la décolonisation d'une grande partie de l'Asie et de l'Afrique. Tout comme la défaite du nazisme, cet événement capital aurait dû entraîner le recul, sinon la disparition du racisme.

« Mais les derniers événements nous prouvent que le racisme est une maladie difficile à vaincre : la lutte des noirs américains pour leur égalité, des arabes, des africains, des asiatiques. Tous sont soumis à la domination ou à la tutelle des puissances impérialistes, puissances qui trouvent leurs forces de continuité dans la violence.

« Quel est le travailleur qui ne pourrait comprendre que le racisme est un moyen de division de la classe ouvrière, un instrument de l'exploitation de la réaction.

« Que notre peau soit blanche, jaune ou noire, que nous soyons croyants ou non, nous sommes des hommes, des hommes qui veulent un avenir de Paix et de Fraternité.

« Dans notre pays, qui fut celui de la Déclaration des Droits de l'Homme, toutes les manifestations de discrimination raciale doivent être combattues. »

### ANNIVERSAIRE

#### ● Février 1962

8 FEVRIER 1962 : Paris, tout entier, manifeste contre les crimes de l'O.A.S., pour la paix en Algérie, pour la fin de cette guerre inhumaine et cruelle qui dure depuis 1954. Dignité, ordre et discipline règnent tout au long de la manifestation. Lorsque soudain, au métro Charonne, c'est le drame. La police charge. Les manifestants reculent, refluent vers la bouche de métro où ils espéraient trouver un refuge. Mais les grilles sont fermées. Certains seront piétinés, étouffés, d'autres, pris dans ce sinistre piège, recevront les projectiles, les coups de matraques et de crosse des policiers.

Neuf morts, tel sera le triste bilan de cette journée.

Un million de Parisiens leur rendront un ultime hommage le 13 février 1962 au cours de grandioses obsèques.

Pour commémorer ces tristes événements, une cérémonie à laquelle s'est joint le M.R.A.P., s'est déroulée cette année au Père-Lachaise, le samedi 13 février, avec la participation de la population parisienne qui avait répondu à l'appel des syndicats (C.G.T., C.F.D.T., F.O., F.E.N., U.N.E.F.), de plusieurs partis (Communiste, Socialiste S.F.I.O., P.S.U. et Radical), et de multiples organisations.

### HIER et AUJOURD'HUI

#### ● Un "nouveau" parti

UN nouveau parti extrémiste de droite est né il y a quelques semaines dans la banlieue de Hanoï, en Allemagne de l'Ouest. Sept cents participants au meeting ont acclamé sa naissance aux cris de : « Vive notre peuple piétiné et humilié. Vive notre patrie divisée ! Vive l'Allemagne ! »

Le fondateur et les trois vice-présidents appartiennent tous à d'anciennes formations de droite : D.R.P. (Parti allemand du Reich), G.D.P. (Parti panallemand, ex-Parti des réfugiés), D.M.V. (Parti national allemand du peuple), ce qui donne une idée du programme qui sera celui de ce nouveau parti.

M. Thielen, le fondateur, qui se vante de rassembler autour de lui l'armée des mécontents et des insatisfaits, en a précisé la ligne le soir de sa création : « droit pour le peuple allemand de se déterminer, libération des peuples européens de la tutelle des puissances étrangères, condamnation de ceux qui affirment la culpabilité de l'Allemagne, etc... »

## LE DRAME DES KHMERS KROM

# Génocide au Sud-Vietnam

ILS sont 600.000. Descendants de l'empire du Kampuchea, qui s'étendait de la pointe de Camau au cœur du Siam, ils ont construit, autrefois, les fabuleux monuments d'Angkor. L'invasion des Annamites, venus du Nord, les a surpris sur leur terre natale, dans cette province que l'on a nommé depuis la Cochinchine.

Leur crime ? C'est d'être là, c'est d'exister, c'est de maintenir les traditions ancestrales sur un patrimoine qui fut celui de leurs pères et de leurs aïeux. A l'instar des nobles races des hauts plateaux, que l'on montre vulgairement du doigt sous le nom d'inférieurs (moïs) ou de gens de l'ouest (thaïs), ce qui ne vaut guère mieux, les Khmers krom sont tenus à l'écart de la vie publique ; on les ignore ; on les méprise.

Les Khmers krom, qui sont gens modestes, gais, souriants, bons vivants de nature, pourraient à la rigueur se contenter d'être tenus pour piétailés s'ils n'étaient martyrisés. C'est là leur drame, la sourde angoisse qui les prend à la gorge cha-

PAR

### Gérard BRISSÉ

que jour, chaque semaine, chaque mois. Les crimes, les exactions, les petites vexations individuelles ne se comptent plus. Il faut que le martyr prenne figure de génocide pour devenir phénomène social.

#### Douloureuse éphéméride

Le malheur des Khmers krom commença sous la férule de M. Diem. Voici quelques exemples pris au hasard dans l'éphéméride officielle. Le 29 mai 1962, huit Khmers krom étaient blessés dans un village du district de Triton, dans la province d'Ang Giang ; ils cherchèrent refuge au Cambodge. Puis ce fut, le 30 mai de la même année, un nouvel afflux de réfugiés Khmers krom venant du Sud-Vietnam, qui rapportèrent qu'une quarantaine de soldats des forces régulières du gouvernement de Saïgon, armés de fusils et de grenades, avaient investi le village de Sla sur lequel ils concentrèrent le tir de leurs armes.

Le 19 février 1963, arrivaient à Phnom Penh, cinq Khmers krom gravement blessés ; le 16 mars, quatorze de leurs compatriotes étaient emmenés de force au village de Kaun Treangen en Sud-Vietnam et relâchés après avoir été sauvagement torturés. Le 20 mai, 18 familles fuyant les exactions commises à leur égard par le gouvernement de Saïgon trouvaient refuge au Cambodge.

Dès le 22 novembre 1961, le Prince Sihanouk avait déjà dénoncé en ces termes ce crime de génocide devant les Nations Unies : « Ce problème nous touche directement, déclarait le Chef de l'Etat khmer, car 600.000 compatriotes vivent au Sud-Vietnam dans les conditions les plus difficiles et n'ont pratiquement aucun recours contre les mesures d'exception qui

L'EVOLUTION de la situation au Sud-vietnam, théâtre d'événements sanglants, constitue, pour la paix du monde, un danger qui ne cesse de s'aggraver.

La guerre, telle qu'elle est menée là-bas, avec cette succession de gouvernements, illustrant le chaos qui règne dans les cercles dirigeants, entraîne une réaction en chaîne de représailles, de crimes, d'exactions.

Le journaliste Gérard Brissé qui se trouve actuellement au Cambodge fait la lumière pour nos lecteurs sur un aspect particulièrement dramatique de la situation : il dénonce les discriminations, les meurtres dont sont victimes les Khmers Kroms, qui vivent dans la presqu'île de Camau, à la pointe méridionale du Vietnam-Sud, à proximité de la frontière cambodgienne.

les frappent. La communauté khmère du Sud-Vietnam est formée des premiers occupants du sol, submergés par les invasions vietnamiennes, mais conservant une profonde unité de religion, de langue, de coutumes, et de traditions. En raison d'une décision arbitraire du gouvernement sud-vietnamien, cette communauté se vit imposer la nationalité vietnamienne et refuser le droit de conserver ses coutumes, sa langue, la force même du culte bouddhique, en particulier par l'interdiction de sermons khmers, des textes religieux khmers,

« Ces atteintes aux droits sacrés de la personne humaine furent complétées au cours des derniers mois par des mesures d'exception d'une extrême brutalité... Plusieurs centaines de ces infortunés compatriotes tentèrent de fuir cette oppression pour venir chercher refuge en territoire national. Ils ont été pourchassés, arrêtés, torturés, mitraillés... »

#### Justice et paix

La chute du régime de Ngo dinh Diem n'arrêta pas pour autant la chasse aux Khmers krom. Le 3 décembre 1963, le village Khmer krom de Ka Auk, dans la province vietnamienne de Raung Damrei, était odieusement bombardé et mitraillé, et en fin de compte totalement détruit avec son monastère où l'on dénombrera de multiples victimes. A cette date, 1804 personnes étaient venues se réfugier dans leur mère-patrie et elles furent longuement interrogées par la commission internationale de contrôle instituée par les accords de Genève de 1954, avec son président de l'époque, M. Travedi.

Puis, le 13 janvier 1964, quatre bonzes khmers krom fuyant la province de An Giang, étaient froidement abattus non loin de la frontière. Début juin, c'était le sauvage bombardement du monastère khmer de Andong Trav, dans la province de Travin au Sud-Vietnam ; il intervenait au moment d'une fête de consécration des statues du Bouddha et fit 13 victimes parmi les moines, 22 parmi les fidèles et de nombreux blessés. Enfin, tout récemment, le Ministère de l'information cambodgien dénonçait une fois de plus les traitements inhumains dont était victime la minorité khmère krom au Sud-Vietnam. Plusieurs Khmers krom ont été tués en effet le 28 août dernier après avoir été réquisitionnés par les autorités américaines pour aller déterrer des mines posées par des Vietcong.

On conçoit de la sorte que les Khmers krom crient justice ; en majorité bouddhistes « Hinayana », ils croient à la non-violence et évitent d'entrer dans le conflit qui divise les Vietnamiens.

Mais il en est ainsi des minorités opprimées : à moins que la conscience publique ne vienne à leur secours, ils n'ont d'autre choix que la valise ou le cercueil.

## Le carnet de DL

#### NOS JOIES

Nous adressons nos félicitations à nos amis, M. et Mme Marc SCHIFF de Clermont-Ferrand, à l'occasion du mariage de leur fils Jacques avec Mlle Nicole PARNES. Tous nos vœux aux jeunes époux.

★

Nous apprenons avec joie le mariage de Mlle Stella NAJMAN, fille de M. NAJMAN, président de la société « Fidélité à la France » avec M. Henry BARANCK. Nous leur exprimons nos vœux amicaux.

#### NOS PEINES

Nous avons appris avec douleur la mort d'Hanna MEGOURI-COHEN, et de son mari Amnon, victimes d'un accident de la route le dimanche 17 janvier.

Hanna Mégouri-Cohen, qui avait fait partie pendant douze ans de la troupe Inbal, en Israël, était professeur de danse et fut à l'origine de la création de groupes de danses israéliennes à Paris. Elle se produisit d'ailleurs au dernier Gala du M.R.A.P. à la salle Pleyel, où elle remporta, elle et ses jeunes amis un brillant succès.

Que sa famille et ses amis trouvent ici l'expression de nos sincères condoléances.

Le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix  
a besoin de votre concours

**HATEZ-VOUS DE SOUSCRIRE  
POUR LA CARTE DU M.R.A.P. 1965**

M.R.A.P., 30, rue des Jeûneurs  
Paris-2 - CCP 14-825-85 Paris

Jusqu'à 10 F : Ami ou Adhérent  
De 10 à 50 F : Souscripteur  
De 50 à 200 F : Donateur  
A partir de 200 F : Bienfaiteur



# GITANS ET TZIGANES

Qui sont-ils ?  
D'où viennent-ils ?  
Où vont-ils ?

**J**E sais que l'ouvrage de Jean-Paul Clébert (1) est contesté sur bien des points par les spécialistes, mais il est vrai aussi que les « spécialistes » ne sont pas d'accord entre eux sur tous les aspects de la vie des tziganes et gitans. D'autant plus que ces derniers, malgré tout ce qui les unit et maintient un lien original entre eux à travers leur diversité, restent très divisés. Pourtant c'est un devoir d'essayer de comprendre et il est normal de commencer par le commencement. Pour le reste, toute une vie n'y suffirait pas. Aussi préférons-nous partir du vaste dossier que constitue ce livre pour tenter une première approche d'un monde mal connu.

En tout cas, l'ignorance n'est pas une excuse du racisme. Il ne manque pas heureusement de gens qui ne savent pas à quoi correspond la distinction entre Arabes et Kabyles et qui n'en rejettent pas moins, tout naturellement, dans leur pensée et dans leur comportement, toute réaction raciste, car il leur paraît naturel d'avoir une attitude fraternelle.

De même, il est tout à fait inutile, aux meilleurs, aux tout simples, d'avoir un ami-juif-très-bien ou d'avoir lu « Jésus et Israël » de Jules Isaac pour se sentir étrangers aux réflexes et préjugés antisémites.

Pourtant nous nous employons, au MRAP à faire mieux connaître les autres peuples, les autres civilisations, car nous savons aussi que des notions exactes, des faits précis, des analyses honnêtes peuvent contribuer à dissiper bien des malentendus.

Cela dit, le cas des tziganes et gitans est de ceux qui soulèvent les pires inepties, car ces populations représentent un élément tout à fait spécial dans l'histoire, un cas unique, et qui va à l'encontre de ce qui est devenu admis, habituel, pour les neuf-dixièmes des gens. Ils sont dispersés dans le monde entier, sans référence à une patrie géographique définie, ils sont restés nomades pour la plupart alors que nous sommes sédentaires depuis longtemps, et surtout leur mode de vie diffèrent les a faits regarder avec méfiance, créant autour d'eux une atmosphère de mystère propice aux « histoires à dormir debout ».

Comme toute une presse mercantile a pris l'habitude, pour allécher un certain public, de publier des articles et reportages sur eux en insistant sur le côté folklorique ou pittoresque des choses, toutes les conditions sont réunies pour que tziganes et gitans demeurent profondément méconnus.

Il faut donc chercher à comprendre.

## De la danse au travail des métaux

Jean-Paul Clébert commence par quelques données et réflexions élémentaires :

« Les tziganes sont aujourd'hui quelque cinq à six millions errant par le monde (p. 9). Le fait que 400.000 tziganes ont été pendus, fusillés ou gazés dans les camps nazis, au même titre que les juifs, est pratiquement passé inaperçu. Que Carmen Amaya, Django Reinhardt, les frères Bouglione, Yoshka Nemeth ou Théo Médina aient, à des titres divers, enrichi, ne serait-ce que l'art du spectacle, il importe peu, semble-t-il. (p. 10.) Pareils à des caravaniers qui transportaient, avec leurs balles de soie et

par

## Roger MARIA

de thé, les idées et les nouvelles, les coutumes et les mœurs, les tziganes ont enrichi ainsi les arts de la musique, de la danse, du spectacle forain, de la divination, comme ils ont contribué à l'amélioration de certains artisanats, la forge et le travail des métaux, le commerce des chevaux, la fabrication des outils de première nécessité. » (p. 12.)

Dès son introduction, il fait état du racisme dont ils sont généralement l'objet :

« Quand ils ne sont pas ouvertement méprisés, les tziganes, ces hommes et ces femmes, bénéficient de ce racisme quotidien à petite dose, qui s'en prend un jour aux « rastaquouères » sud-américains, un autre jour aux « bicots » nord-africains. Les tziganes sont alors, et presque exclusivement, tenus pour vagabonds, mendiants, voleurs et jeteurs de sorts. (p. 9.) De tout temps, les sédentaires ont considéré les nomades comme des gens dangereux, l'instabilité de ceux-ci pouvant menacer la stabilité de ceux-là. (p. 10.)

« Les autorités elles-mêmes ne parviennent pas à les considérer comme d'honnêtes citoyens. Elles leur interdisent de camper aux abords des villes, elles les soumettent à des contrôles policiers dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils sont vexatoires, elles les rejettent sans cesse d'un département à l'autre. Et, en même temps (et c'est ce que le public sait le moins), les soumettent aux obligations fiscales et militaires. Considérés toute leur vie comme des parias, les tziganes n'en sont pas moins, à vingt ans, envoyés au combat. » (p. 10.)

## Une longue marche à travers les siècles...

Ces utiles rappels étant faits, on peut s'interroger maintenant, avec Jean-Paul Clébert sur les origines des tziganes et gitans, dont il dit d'emblée que « les tzigano-logues s'accordent aujourd'hui à reconnaître pour très probable l'origine indienne ». (p. 15.)

Qu'ils aient vécu en Chaldée, en Egypte (d'où le nom de « Gypsies » en anglais et Egyptanos, contracté en Gitanos en Espagne), en Nubie ou en Tartarie, il fallait bien qu'ils vissent d'une autre contrée. Or tout un ensemble d'indices convergents obligent à remonter, dans le temps et dans l'espace, à l'Inde antique. Le type physique de beaucoup d'entre eux s'apparente manifestement à celui de certaines populations de l'Inde. Leur langue traditionnelle de base, le romani, qui comporte des mots empruntés à tous les pays où ils ont vécu présente un fond très significatif de termes proches du sanscrit et des dialectes du nord de l'Inde.

Plus de la moitié du vocabulaire fondamental se rattache aux langues parlées encore aujourd'hui dans le bassin indo-gangétique. Leurs danses conservent bien des souvenirs des danses sacrées de l'Inde védique.

Mais Jean-Paul Clébert met en lumière le rôle de la forge dans leurs caractéristiques les plus marquées, au moins pour les tribus les plus typiques :

« La plupart des légendes étudiées désignent les tziganes comme forgerons, travailleurs du fer, du bronze, de l'or et des métaux précieux (...). Les Sintés, venus des Indes en Chaldée, étaient habiles à ciseler (...). L'un des groupes principaux des tziganes européens se nomme les Kalderas, c'est-à-dire chaudronniers. » (pp. 28-29.)

Cette spécialisation — qui est le fait d'une caste bien déterminée dans l'Inde vivant sous les lois de Manou — permet de penser, selon plusieurs tzigano-logues — notamment Bataillard (1844) et Franz de Ville (1956) — qu'il « semble certain, comme l'écrit le second, que ce soient les tziganes qui aient fait connaître le bronze en Europe. » (p. 30.) En effet, indique J.-P. Clébert, « selon une tradition des tziganes Kalderas, des groupes tziganes, forgerons chargés de l'entretien du matériel, suivaient les armées tartares dans leurs déplacements. » (p. 31.)

Le mot « tzigane » provient peut-être de cette origine puisque « tchegan » en tartare signifie marteau.

Outre que les tribus tziganes spécialisées dans la forge observent des coutumes comparables à celles de leurs homologues de l'Inde du Nord, on peut aussi retenir comme un fait probant que la déesse noire Kali, qui appartient au courant shivaïte de l'hindouisme de façon très vivante, depuis les temps les plus reculés, jusqu'à nos jours, est encore adorée des tziganes contemporains.

Mais, dans l'état actuel de nos connaissances, on ne peut guère aller plus loin :

« On en est réduit à suggérer que les tziganes formaient un conglomérat assez lâche de tribus nomades réparties au Nord de l'Inde, particulièrement dans le bassin de l'Indus. Quels étaient-ils ? D'où venaient-ils ? On ne le saura jamais ? » (p. 39.)

Parmi les hypothèses n'en existe-t-il pas deux qui présentent quelque intérêt ? (Jean-Paul Clébert n'en fait pas état dans son ouvrage) : 1) les tziganes descendraient de tribus de hors-castes nomadisant dans l'Inde du Nord et que l'ostracisme très dur qui leur était imposé aurait conduites à la révolte, puis à la fuite devant la menace d'être exterminées, 2) tribus dravidiennes refoulées par les invasions aryennes, ils seraient partis vers l'ouest pour échapper à la domination des nouveaux maîtres de l'Inde du Nord, aux environs de 1500 avant notre ère.

Toujours est-il que leur « diaspora », partie d'une région située entre le Pakistan actuel, du côté du Cachemire, et l'Inde du Nord-Ouest s'est effectuée, à travers les siècles, dans trois directions principales : 1) par l'Afghanistan, la Perse et l'Anatolie jusqu'en Europe balkanique et jusqu'en France ; 2) une partie des émigrants traversant la Géorgie et le Caucase pour se répandre en Russie ; 3) d'autres groupes descendant d'Anatolie jusqu'en Syrie et en Palestine pour, longeant la côte, aboutir provisoirement en Egypte. Une partie de cette émigration traversera toute l'Afrique du Nord pour franchir le détroit de Gibraltar et se fixer en Espagne (les gitans). Certes, ces indications sont très schéma-

tiques, la réalité est beaucoup plus complexe, d'autant plus que, comme le note l'auteur, « chacun des groupes tziganes revendique l'authenticité tzigane et méprise un peu les autres ». (p. 43.)

## Des mots venus du romani

Précisons qu'en France, leur apparition se situe au début du XV<sup>e</sup> siècle et, à Paris même, en 1427.

Jean-Paul Clébert retrace minutieusement les persécutions, répressions, expulsions, etc, dont ils sont l'objet dans presque toute l'Europe de l'ancien régime, particulièrement en France.

Nous ne pouvons que mentionner les chapitres où se trouvent étudiés les divers métiers auxquels s'adonnent traditionnellement tziganes et gitans, comment sont organisées les tribus, ce qu'est leur loi intérieure, quelles sont leurs croyances religieuses, leurs façons de se soigner, à quoi correspondent leurs dons divinatoires, leur attitude devant l'amour, le mariage, la sexualité, etc, ce qu'il faut savoir de leurs vêtements et parures, de leurs moyens de transport, de leur logement, de leur nourriture, de leur conception de l'hygiène, etc. et aussi ce que signifient leurs rites funéraires.

Un point encore nous paraît intéressant à relever :

Sait-on que nous devons aux gitans plusieurs mots du parler populaire ; ainsi : berge (année), surin (couteau), rupin (riche), costaud, trac, etc., qui dérivent du romani.

☆

En France, nous avons une tâche particulière, en tant que mouvement antiraciste, à l'égard des tziganes et gitans. Ils formulent des revendications précises et nous avons déjà eu l'occasion d'exposer dans quelles conditions, pour l'essentiel, nous les appuyons (2). Nous n'y revenons pas dans cet article. Notre dernière Journée nationale a contribué à amplifier le courant de sympathie dont doivent bénéficier ces parias de notre temps. Encore faut-il que leur situation et leurs problèmes soient mieux connus de l'opinion publique de façon à préparer le terrain aux progrès possibles.

(1) Jean-Paul Clébert : « Les Tziganes », Michaud éditeur, Paris. 296 pages. Ouvrage illustré de 64 héliogravures, 18 dessins et 2 cartes.

(2) Voir « Droit et Liberté » n° 231 (avril 1964).

Le cliché du haut de la page reproduit un dessin de Jacques Callot (1591-1635) : « les Bohémiens en voyage ».

## « Six millions de crimes »

**E**N ces jours, où de partout les hommes de bonne volonté, tous ceux qui croient en la justice humaine et désirent la voir victorieuse, se dressent unanimes contre la prescription des crimes nazis projetée par le gouvernement de Bonn, en ces jours, il est bon, il est utile de lire l'ouvrage de Florimond Bonte intitulé : « Six millions de crimes » et paru aux Editions Sociales. Certes, il est vrai que le sujet n'est pas neuf. Beaucoup d'encre a coulé sur ce thème et il existe une multitude d'ouvrages littéraires, tel que « le Vicair » par exemple, d'ouvrages de documentation historique, articles de presse, tous inspirés par l'horreur des faits qui se sont passés sous le règne de la barbarie hitlérienne. L'apport du livre de F. Bonte est pourtant d'une valeur toute particulière, surtout au moment où les criminels de guerre qui ont jusqu'à présent réussi à échapper aux poursuites, pourraient, grâce à la prescription, bénéficier de l'impunité et recouvrer la liberté de réaliser dans l'avenir leurs funestes desirs.

Florimond Bonte s'est attaché à une recherche des documents dont il indique scrupuleusement la source, la date, la référence et dont il reproduit fidèlement le texte en entier ou en extraits. Dans maintes pages, les statistiques, les chiffres abondent.

Il s'en dégage non seulement une image historique très complète mais aussi, synthétiquement, une analyse du jeu des responsabilités et des culpabilités dans la mesure où elles devraient être endossées par divers protagonistes du régime hitlérien. L'auteur fait nettement ressortir la différence entre la faute du « lampiste » et celle du promoteur, toutes les deux étant incontestables.

Il démontre avec preuves à l'appui dans quelle faible mesure les auteurs des crimes contre l'humanité ont expié même lorsque tout l'appareil judiciaire de la République Fédérale Allemande fut mis en marche.

Si la précision de l'analyse, la solidité de la documentation historique peuvent servir d'arme à tous ceux qui entreprennent l'action contre la prescription des crimes nazis, l'ouvrage de F. Bonte est une arme implacable.

Cela n'est pas d'ailleurs son seul mérite. Je dirais que dans chaque page de ce livre, c'est le cœur de l'auteur qui a parlé, le cœur d'un homme épris de justice et qui souffre pour les millions d'innocentes victimes.

F. Bonte a assisté au procès de Giobke et est revenu « avec des sentiments d'épouvantable horreur, avec des réserves inépuisables de colère et d'indignation »...  
Oui, un livre d'actualité.

Brigitte BLOND.

Savoir dormir...

c'est  
savoir vivre !



EN VENTE dans toutes les bonnes  
Maisons de Literie et d'Ameublement  
et les grands Magasins.

# CRIMES IMPRESCRIPTIBLES

**M.** VON HASE, secrétaire d'Etat à l'Information de la République Fédérale Allemande vient de confirmer que le Chancelier Erhard se proposait de demander au Bundestag, soit de porter de 20 à 30 ans le délai de la prescription pénale pour tous les crimes, soit de proroger de 10 ans celui de la prescription qui serait applicable aux seuls crimes contre l'humanité.

Cette dernière solution rejoint celle adoptée en Belgique.

Nul doute qu'elle se soit due à Bonn, en dépit de l'opiniâtre résistance de M. Bucher, ministre de la Justice, aux protestations qui se sont élevées de partout dans le monde, tant en Europe qu'aux Etats-Unis, contre l'impunité scandaleuse dont jouiraient tant de bourreaux nazis si le 8 mai 1965, leurs forfaits étaient en Allemagne couverts par la prescription.

Juridiquement cependant, comme l'a reconnu le Parlement français dans un vote d'unanimité, les crimes contre l'humanité doivent être tenus pour TOTALEMENT IMPRESCRIPTIBLES.

Cette règle se justifie par des motifs qui devraient s'imposer à tous les pays civilisés,



par  
**Max  
GONFREVILLE**

lisés, peut-être même avant tous les autres et dans son propre intérêt, au pays qui sous l'infamie emprise de l'hitlérisme, a conçu et organisé les camps de la mort.

Les crimes nazis relèvent, en effet du droit international parce que ceux qui ont anéanti des millions de victimes, pour des raisons tenant à leur race, à leur religion ou à leurs options politiques, ont en réalité défié moins le code pénal de l'Etat qui les avait asservis à ses fins monstrueuses que l'humanité tout entière.

La Déclaration universelle des droits de l'homme, proclamée en décembre 1948 par les Nations Unies, affirme notamment pour chaque individu le droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Elle prohibe la torture ainsi que les traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Le but poursuivi n'a pas été de réitérer les interdictions que formulaient déjà toutes les législations du monde.

Les Nations Unies ont entendu qu'au dessus des lois de droit interne, il soit solennellement et universellement reconnu que c'est la méconnaissance ou le mépris de ces droits, dont jouissent tous les hommes indépendamment de toute distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion, de naissance ou de fortune, qui dans un passé récent

a, malheureusement « conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité ».

Et cela de façon à prévenir le retour de pareilles horreurs et préparer l'avènement d'un monde, où les êtres humains seront « libres de parler et de croire » et « libérés de la terreur ».

Ce qui signifie que par la nature même des choses, le temps qui s'écoule ne peut altérer de pareils droits.

Ils existent dans la pérennité.

Ils sont internationalement imprescriptibles.

Comment ne pas se rendre compte qu'ils cesseraient de l'être, si ceux qui ont sauvagement brûlé, fusillé ou martyrisé tant des nôtres, par une sorte de sadisme raisonné au service d'une entreprise de brigandage qui a bafoué toutes les valeurs spirituelles qui rendent la vie digne d'être vécue, pouvaient trouver un refuge dans la prescription pénale édictée dans les textes de procédure particuliers à chaque pays ?

Il y a beaucoup d'autres raisons de reconnaître L'IMPRESCRIPTIBILITE DE NATURE des crimes contre l'humanité.

Celle-ci est peut-être, sur le plan des principes, la plus importante, en tous cas la plus lourde de signification.

Il n'en est pas seulement de la sorte parce que le droit international, dont les lents progrès sont hélas pour une large part, dus aux deux guerres mondiales de 1914 et de 1939, exige que les criminels nazis ne puissent jamais échapper à une juste répression.

La gravité du problème tient aussi à ce que dans le monde de violence où nous vivons encore, il importe que ceux qui dans l'avenir pourraient être tentés de recourir une fois encore aux méthodes d'inhumaine sauvagerie qui ont failli triompher de notre civilisation, sachent bien que TOUJOURS ET PARTOUT, sans aucune limitation dans le temps ou dans l'espace, ils seraient tenus pour de monstrueux coupables, ennemis du genre humain.

Puisse l'Allemagne le comprendre et finir par se rallier à la seule conception qui, en ce domaine, réponde au besoin de justice lentement mais sûrement élaboré par le droit des gens, dans l'intérêt commun de tous les Etats et de tous les hommes.

M. F.

Ni prescription  
ni oubli...

## TOUS

DIMANCHE 28 FÉVRIER

à 11 heures

### au Mémorial du Martyr Juif et à la Crypte des Déportés

(MÉTRO : Hôtel de Ville, Saint-Paul, Pont Marie)

Il faut que, le dimanche 28 février, à 11 heures, nous soyons des milliers et des milliers à défilé du Mémorial du Martyr Juif, rue Geoffroy-l'Asnier, à la Crypte des Déportés, dans l'île de la Cité. Il le faut pour que s'affirme avec toute la puissance nécessaire l'opposition résolue de Paris à cette prescription dont les autorités ouest-allemandes voudraient faire bénéficier les criminels nazis. Il faut qu'on sache que nous n'oublions pas...

Le Conseil Représentatif des Israélites de France (C.R.I.F.) ayant pris l'initiative de cette solennelle manifestation silencieuse, le M.R.A.P. s'y est immédiatement associé et fera tout son possible pour contribuer à son succès. De même, divers groupements de déportés, de résistants, des organisations juives de toutes tendances font connaître leur adhésion sans réserve.

#### POUR UNE COMMISSION DE COORDINATION

Après l'assemblée organisée par le M.R.A.P., le 13 janvier à l'Hôtel Moderne, des personnalités représentatives de tous les courants de la Résistance et de la Déportation ont décidé d'œuvrer à conjuguer les efforts de tous ceux qui, en France, luttent contre la prescription. Au cours d'une rencontre, le 5 février, sous la présidence de M. le Bâtonnier Arrighi, des dispositions ont été prises pour la création d'une Commission de coordination contre la prescription des crimes nazis. L'une des premières décisions prises a été celle d'appuyer la manifestation du 28 février.

Il ne fait pas de doute que cette action commune porte en elle la garantie d'une efficacité renforcée.

#### L'ACTION DU M.R.A.P.

Comme il avait été convenu à l'assemblée du 13 janvier, la résolution adoptée, souhaitant que « les voix les plus autorisées de notre pays expriment au gouvernement de Bonn les appréhensions légitimes de l'opinion française », a été communiquée par le M.R.A.P. au Président de la République. Elle lui est parvenue le jour même où commençaient à Rambouillet, ses entretiens avec le Chancelier Erhard.

D'autre part, le M.R.A.P. s'est adressé aux présidents des trois groupes parlementaires du Bundestag, qui doit aborder le 1<sup>er</sup> mars, le débat sur la prescription.

Plusieurs comités locaux de notre Mouvement ont organisé ou préparent, avec diverses associations, des meetings et manifestations contre la prescription. On lira page 9, entre autres, les réalisations du comité de Lille.

#### COLLOQUE FRANCO-ALLEMAND A STRASBOURG

Un colloque de juristes France-République Fédérale Allemande aura lieu les 27 et 28 février, à la Faculté de Droit de Strasbourg. L'un des deux points de l'ordre du jour est le problème de la prescription des crimes contre l'humanité.

Cette initiative est patronnée par la France par MM. C.-A. Colliard, professeur à la Faculté de Droit de Paris ; Grisoli, avocat au Barreau de Marseille ; Jean Kahn, maître de requêtes au Conseil d'Etat ; Laroque, conseiller à la Cour d'Appel de Paris ; Lavigne, professeur à la Faculté de Droit de Strasbourg ; Jean Mazard, conseiller à la Cour de Cassation ; Maurice Rolland, conseiller à la Cour de Cassation ; les bâtonniers Schreckenber (Strasbourg) et René-William Thorp (Paris).

Plusieurs membres de la Commission juridique du M.R.A.P. participeront à ce colloque.

#### EN BELGIQUE

Le M.R.A.P. de Belgique, dont l'activité ne cesse de se développer, a pris, concernant la prescription une double initiative d'une grande portée :

— l'élaboration d'un document approfondi sur le problème de la prescription, qui a été remis à l'ambassade à Bruxelles de la République Fédérale Allemande ;

— la création d'un Comité de liaison qui groupe de nombreuses associations.

Ce Comité a prévu une conférence de presse le 25 février et un grand meeting le 6 mars.

## AUSCHWITZ

# Le martyre des enfants

**L** E procès des vingt SS, appartenant au personnel et à la garde du camp d'Auschwitz se déroule à Francfort depuis un an déjà... De nombreux témoins y ont évoqué en particulier, le martyre sans nom des enfants.

Stanislaw Glowa, un homme âgé de 65 ans, un Polonais, décrit les forfaits de l'inculpé Klehr, un infirmier, qui au lieu d'aider les malheureux malades, les supprimait au moyen des piqûres de phénol dans le cœur. Ce phénol lui était livré dans des flacons, par un autre inculpé, le pharmacien en chef du camp, le Dr Capesius, qui avait aussi sous son contrôle les boîtes du gaz Zyklon B, entreposées au vieux crématoire et dans un ex-théâtre. Le témoin jure donc avoir vu l'infirmier tuer 700 détenus malades adultes et un groupe de 120 enfants et adolescents, âgés de 8 à 16 ans. « C'est par étapes qu'on les supprima », raconte Glowa. Le premier jour, 80. Au début, ils étaient tout à fait dans l'ignorance de leur sort et ils n'avaient posé aucune question sur ce qui les attendait. Ils le surent lorsque les premiers d'entre eux qui reçurent les piqûres mortelles, se mirent à crier épouvantablement... » Le témoin dit encore, qu'un jour il a vu le même Klehr portant quelque chose enveloppé dans du coton. « Il jeta le paquet dans le radiateur du chauffage central. » Quand l'infirmier s'éloigna, Glowa osa alors entr'ouvrir le couvercle du radiateur et, à son horreur, vit les restes d'un nouveau-né consumé par les flammes. Deux ou trois fois il a vu l'inculpé faire la même chose.

Le témoin Simon Gotland de Paris, qui a déposé devant le tribunal, le 27 juillet, a fait un autre récit, aussi terrible ! Un jour, assigné à travailler sur la rampe à l'arrivée des trains des déportés, il découvrit dans le fond d'un wagon, une femme prise des douleurs de l'enfantement. La femme accoucha ; le témoin l'aïda à envelopper le petit être, et le déposa près de

la mère. Il alla ensuite chercher quelque chose pour restaurer la malheureuse. L'inculpé Baretzki surprit l'accouchée, saisit le bébé, et d'un coup de pied le précipita du wagon à une distance de 15 à 20 mètres. Le S.S. se mit alors à asséner de tels coups à la déportée, qu'elle ne tarda pas à expirer. Baretzki affirme maintenant n'avoir assisté à cette scène que de loin.

Dov Kulka, vient de Jérusalem pour témoigner au procès. Il connaît la tragédie des enfants, car lui-même fut déporté à l'âge de 10 ans. Il a 31 ans maintenant. Mais tout s'imprima dans son cerveau à jamais. De Prague, lui, sa mère et toute

par

**Myriam NOVITCH**

sa famille sont envoyés dans le ghetto de Theresin. Puis, le 9 septembre 1943, 5.000 détenus sont envoyés à Auschwitz.

A l'arrivée à la rampe d'Auschwitz, les sélections habituelles n'eurent pas lieu. Les 5.000 malheureux furent envoyés à Birkenau, où l'on créa le « Camp des Familles ». Le S.S. Schwartzhuber en devint le commandant. Il permit l'organisation d'un « bloc » d'enfants dans le camp, et des instituteurs juifs purent y faire les cours les plus divers. On ne savait pas alors que l'instauration de ce camp était seulement une tactique dans l'œuvre d'extermination. En laissant ces déportés en vie, en les encourageant ou en les obligeant à écrire aux internés à Theresin, « qu'ils allaient bien », il était plus facile d'attirer les autres victimes et de les supprimer sans résistance.

« Notre bloc », raconte Kulka, « était devenu un centre de vie spirituelle, et même les plus primitifs des S.S. en furent impressionnés ! On faisait des représentations, de la musique. Le Dr Mengele, accompagné d'un autre médecin, venait voir les enfants. » Le témoin reconnaît en

suite ce second médecin, l'inculpé Franz Lucas, qui se présente comme l'ange gardien des internés, alors qu'il prenait part, lui aussi, aux sélections sur la rampe ! « Ces mêmes S.S., qui venaient admirer les enfants », dit le témoin, « les assassinaient sans sourciller, après un séjour de six mois dans le camp ».

Le jour du meurtre collectif, l'enfant Kulka se trouvait dans la baraque des malades. Pour mieux tromper les déportés, les S.S. avaient déclaré que « les malades resteraient là où ils étaient ». « Mais le soir de la sélection, raconte le témoin, on l'avait tout de même pris avec d'autres malades pour les conduire au bloc d'enfants, d'où il assista aux scènes d'horreur. Tard dans la nuit, les camions arrivèrent près des portes des baraques, d'où les S.S. chassaient les gens terrorisés. Près d'une baraque un homme, nommé Bondy, cria aux déportés : « Ne montez pas dans les camions », alors l'inculpé Bednarek se jeta contre Bondy et lui asséna de tels coups qu'il en mourut.

L'enfant a vu aussi l'officier S.S. Baretzki, aider à charger les camions. Des baraques montaient des chants hébreus et tchèques ; les S.S., toujours pour tromper ceux qui restaient, ne dirigèrent pas les camions dans la direction des crématoires, mais vers la gare. Peu après l'on sut que 3.700 hommes et femmes avaient été tués.

Le témoin raconte comment les S.S. forcèrent les victimes, avant leur mort, à écrire des cartes aux internés du ghetto de Theresin, donnant de « bonnes nouvelles ». Il montre une telle carte, trouvée après la guerre. Un père y écrivait qu'on allait rendre visite à « Stransnice » ! Stransnice est le nom du cimetière des Juifs de Prague...

Les inculpés du procès de Francfort, âgés maintenant de 40 à 70 ans, sont presque tous des pères de famille. Mais le martyre des enfants juifs, tziganes, polonais, du camp d'Auschwitz, ne paraît pas troubler leur conscience.

Nouveau scandale de la « dénazification »

# Deux adjoints d'EICHMANN LIBÉRÉS A BONN !

HERMANN KRUMEY, qui, par ses fonctions de collaborateur d'Eichmann à Budapest, s'était rendu coupable de complicité dans le massacre d'au moins 300.000 juifs hongrois et pour ce fait avait été condamné à 5 ans de prison le 3 février dernier par la Cour d'Assises de Francfort (R.F.A.), a été remis en liberté quelques jours après. Son co-inculpé, Otto Hunsche, avait été purement et simplement acquitté.

Krumei, ancien lieutenant-colonel SS, participait activement à la solution finale du problème juif et Hunsche, ex-capitaine SS, fut le principal conseiller juridique dans les opérations de déportation des juifs hongrois, dirigés vers les camps d'extermination nazis, en mai et juin 1944.

Dans son réquisitoire final, au terme d'un procès très agité, et qui dura depuis neuf mois, le Procureur général Karl Wagner a déclaré que l'audition des témoins a prouvé, que durant cette brève période, furent déportés à Auschwitz 437.402 juifs hongrois, hommes, femmes et enfants. Moins de 10 % de ces déportés ont réussi à échapper aux chambres à gaz et aux fours crématoires.

« Les deux accusés, a dit le Procureur Général qui réclamait la peine de travaux forcés à perpétuité, ont coopéré à ces massacres en donnant des ordres de leurs bureaux. »

On vient de découvrir que le Procureur général Erwin Schuele, chef de l'Office Central de Ludwigsbourg, chargé des recherches sur les crimes hitlériens, était... un ancien membre du parti nazi. Il serait intéressant de connaître le passé des juges de la cour d'assises de Francfort.

# LES NEO-NAZIS EN FRANCE

## UN VIEUX « NOUVEL ORDRE »

a délégué ses pouvoirs à l'Anglais Colin Jordan, pour mettre sur pied une Fédération Ouest-Européenne, où certaines liaisons sont assurées, semble-t-il, par Françoise Dior-Jordan.

## DES SECTIONS D'ASSAUT...

Dans une circulaire d'octobre dernier (fac-similé ci-dessous) Lincoln Rockwell

Lorsqu'il est question de l'Internationale néo-nazie, beaucoup de Français ont tendance à croire qu'il s'agit d'une conspiration horrible et mystérieuse, mais lointaine, et qui ne les concerne pas directement. Et pourtant...

s'efforcent quotidiennement d'exciter à la haine : le « Front Universitaire Européen », la « Fédération Générale des Etudiants Européens », les « Etudiants Nationaux Socialistes » ; que dirige un certain Georges Vabre, lié au P.P.N.S. ; la « Jeunesse Nationale Socialiste », les jeunes de la « Restauration Nationale », la « Fédération des Etudiants Rapatriés », etc... La plupart de ces organisations plus ou moins structurées collaborent au sein de l'« Association pour le soutien de la Candidature d'opposition nationale », autrement dit le « Comité Tixier-Vignancour », animé par l'ex-député Jean-Marie Le Pen.

Les désaccords entre Tixier-Vignancour et Poutjade, les luttes d'influence entre dirigeants fascistes dont chacun rêve d'être « führer » n'empêchent pas leur rencontre et leur action commune dans maints organismes, tels que le « Comité de Liaison de l'Opposition nationale », les « Amis d'Edouard Drumont », l'« Association pour défendre la mémoire du Maréchal Pétain », le « Cercle pour la Défense de la Culture Française et des Principes Nationalistes », le « Secours Populaire par l'entraide et la Solidarité » (qui s'occupe des emprisonnés O.A.S.), l'« Union des Intellectuels Indépendants »...

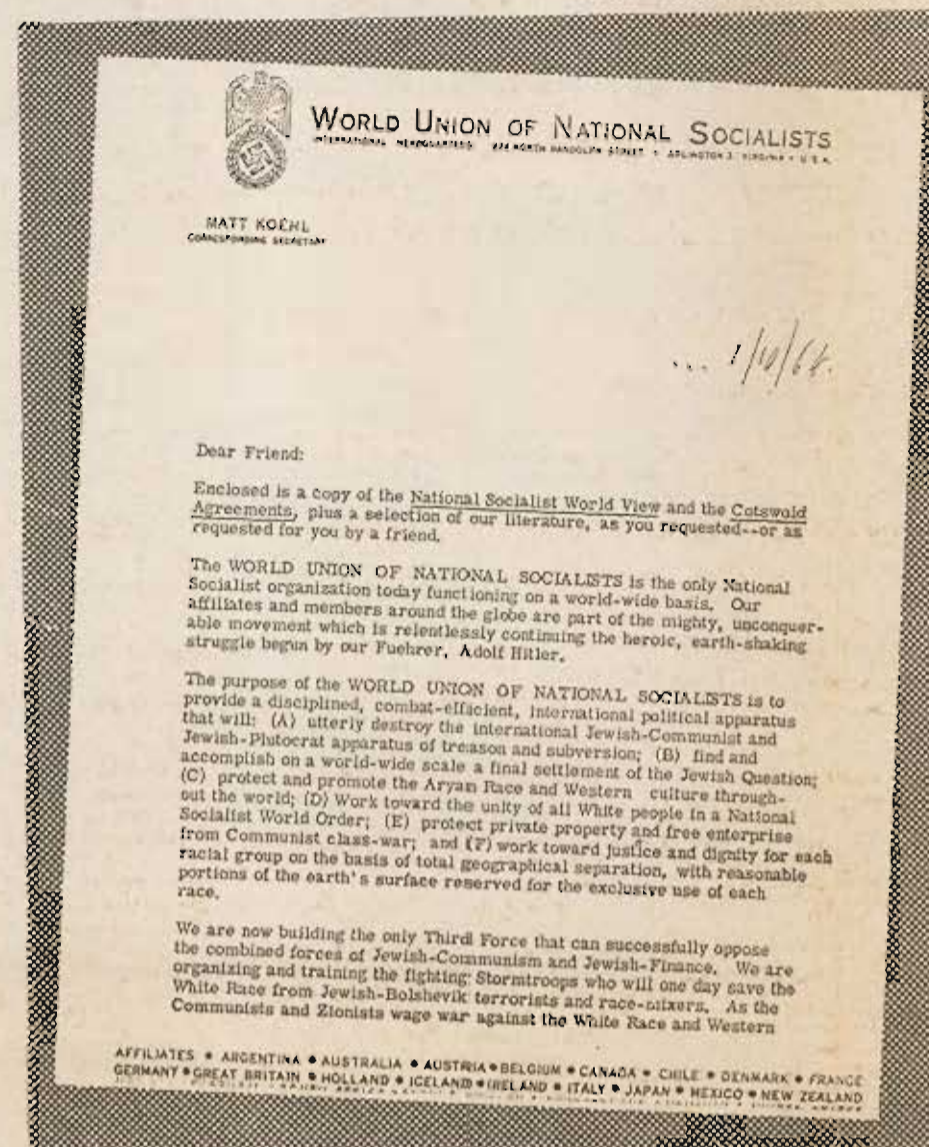
Cette dernière association organisait, le 18 décembre, à l'Hôtel Lutetia, une vente de livres où se retrouvaient, entre autres, Maurice Bardeche, Henry Coston, Benois-Méchin, Saint-Paulien, Paul Rassinier...

De plus en plus, les journaux spécialisés dans les excitations à la haine raciste s'efforcent, par delà les divergences et les ambitions, de resserrer les liens entre les divers groupes, dont ils font connaître les communiqués et les manifestations. De même, ils servent de plus en plus d'organes de liaison sur le plan international. Il convient de souligner le rôle actif joué à cet égard par « Rievrol », « Défense de l'Occident » (de Bardeche), « Lectures Françaises » (de Coston), et surtout « Europe Action », dont le rédacteur en chef n'est autre que Dominique Vener, l'un des principaux dirigeants du mouvement « Jeune Nation », bien connu pour ses menées racistes et antisémites au temps de la guerre d'Algérie.

La librairie ouverte par « Europe Action », sont diffusés les journaux néo-nazis de Suède, de République Fédérale Allemande, d'Italie, de Grande-Bretagne, ainsi que les publications de la Phalange espagnole et la revue « Découvertes », éditée en français au Portugal. Et « Europe Action » publie régulièrement des correspondances provenant de ces différents pays, et de l'Amérique latine.

## PEUR, HAINE, VIOLENCE

Mais plus encore peut-être que par les liens matériels qui tendent à favoriser



Quand le « Führer » du parti nazi américain écrit à ses fidèles en France.

faisait connaître à ses fidèles en France l'adresse de la personne qui le représentait à Paris, avec laquelle il les invitait à prendre contact. Il précisait, à cette occasion, les objectifs de la W.U.N.S. :

« Le but de l'Union Mondiale des Nationaux-Socialistes est de former une armature politique internationale disciplinée, combattive en vue de : (A) anéantir définitivement l'entreprise internationale de trahison et de subversion juéo-communiste et juéo-ploutocratique ; (B) trouver et réaliser à l'échelle mondiale : une solution finale de la question juive ; (C) protéger et promouvoir la race aryenne et la culture occidentale à travers le monde ; (D) œuvrer à l'unité de tous les peuples blancs dans un ordre mondial national-socialiste ; (E) protéger la propriété privée et la libre entreprise contre la guerre des classes communistes ; et (F) œuvrer à la justice et à la dignité pour chaque groupe racial, sur la base d'une totale séparation géographique, avec une portion raisonnable de la surface de la terre attribuée pour l'usage exclusif de chaque race. »

Ce même document précise que la W.U.N.S. entend « organiser et entraîner des Sections d'Assaut (fighting Storm-troops) qui sauveront un jour la race blanche des terroristes juéo-bolcheviques et des partisans du métissage racial ».

« Nous ne souhaitons pas, ajoute-t-il, une large organisation, mais plutôt une force d'élite mondiale, dure et disciplinée, qui pourra mettre fin à la désunion de la race aryenne blanche, et assurer aux masses blanches la domination du monde... »

Inutile de souligner qu'à plusieurs reprises, la lettre se réfère à « notre Führer Adolf Hitler » : chacun aura, d'emblee, reconnu le style.

Ce qui doit surtout retenir notre attention, c'est que le Parti Nazi Américain, animé par Rockwell, dont la presse relate de temps en temps les manifestations légalisées aux Etats-Unis a pu établir des liaisons dans divers pays (la circulaire en cite 17), dont le nôtre. On aimerait connaître quelles suites les autorités françaises entendent donner aux arrestations effectuées en août dernier. Tout ce que l'on sait pour le moment, c'est qu'au bout de quelques jours, tous les comploteurs découverts ont été remis en liberté...

En France aussi, l'internationale néo-nazie s'organise et s'implante. Et c'est chez nous, en premier lieu, que nous devons la démasquer, la pourchasser.

Depuis un certain temps, les groupes racistes de France multiplient systématiquement les contacts avec ceux, souvent plus puissants, qui se développent aux Etats-Unis, en République Fédérale Allemande, en Amérique latine, en Afrique du Sud. A travers l'Europe, se tisse une sinistre toile d'araignée qui s'étend de la Suède au Portugal, de la Belgique à l'Espagne, de l'Angleterre à l'Italie.

Le « Parti Proletarien National-Socialiste », lui aussi, s'efforce d'obtenir un soutien de l'étranger. Dans son interview à « Paris-Presse », Jean-Claude Monet se vante d'être en relation avec le National States Rights Party, organisation américaine dirigée par Ned Dupes, étroitement liée au Ku Klux Klan.

Dans certains kiosques parisiens on trouve une feuille intitulée « L'Europe Réelle », organe d'une autre fraction de l'Internationale néo-nazie : le « Nouvel Ordre Européen ». Le racisme, l'antisémitisme s'y étalent grossièrement à chaque page, dans chaque article de cet infame torchon, dont les héros sont le chef de la « Milice » vichyste, Joseph Darnand, et le chef des « rexistes » belges, Léon Degrelle, qui vit actuellement en Espagne. Ce sont les hommes du « Nouvel Ordre Européen » qui ont manifesté bruyamment à la Chambre belge lors du débat de novembre dernier sur la prescription des crimes nazis.

Le « Nouvel Ordre Européen », implanté surtout en Belgique et en Suisse a aussi un responsable à Paris, André Robellet, dont on aimerait mieux connaître les activités.

Bruxelles également est le siège de la « Confédération des Etudiants Nationalistes Européens », et le centre d'édition de plusieurs journaux racistes : « Révolution Européenne », « Jeune Europe », « Europa Front », « Europe Magazine ».

## REGROUPEMENTS

En France, nous assistons à la fois à une prolifération de groupuscules racistes, et à diverses tentatives d'unification.

« Nous ne souhaitons pas, ajoute-t-il, une large organisation, mais plutôt une force d'élite mondiale, dure et disciplinée, qui pourra mettre fin à la désunion de la race aryenne blanche, et assurer aux masses blanches la domination du monde... »

Inutile de souligner qu'à plusieurs reprises, la lettre se réfère à « notre Führer Adolf Hitler » : chacun aura, d'emblee, reconnu le style.

Ce qui doit surtout retenir notre attention, c'est que le Parti Nazi Américain, animé par Rockwell, dont la presse relate de temps en temps les manifestations légalisées aux Etats-Unis a pu établir des liaisons dans divers pays (la circulaire en cite 17), dont le nôtre. On aimerait connaître quelles suites les autorités françaises entendent donner aux arrestations effectuées en août dernier. Tout ce que l'on sait pour le moment, c'est qu'au bout de quelques jours, tous les comploteurs découverts ont été remis en liberté...

En France, nous assistons à la fois à une prolifération de groupuscules racistes, et à diverses tentatives d'unification.

Parmi les lycéens et étudiants s'agitent la « Fédération des Etudiants Nationalistes », dont les tracts et les journaux

resumer ainsi :

« mépris des peuples de couleur, présumés comme incapables de se gouverner eux-mêmes, comme des barbares inaptes à toute civilisation ;

« défense des blancs, des aryens contre la « menace » noire ou jaune qui résulterait de la décolonisation (d'où le soutien aux deux derniers bastions de la domination blanche sur le continent noir : le Portugal et l'Afrique du Sud) ;

« mesures de discriminations » nécessaires » dans les pays blancs contre les « allogènes » (Algériens et noirs en France) et aussi contre les juifs qui doivent être éliminés de toutes les fonctions dirigeantes ;

« éloge plus ou moins ouvert du nazisme, ou, pour les plus prudents, efforts pour minimiser les crimes nazis et justifier la prescription ;

« nécessité d'un régime « fort », qui assurerait la domination de la race blanche, en éliminant les « intellectuels » et tous les « traîtres » qui croient au progrès humain, en préparant la reconquête des pays coloniaux.

Soulignons enfin que, chez leurs fidèles, la totalité des groupes néo-nazis, à partir de ces thèmes, font appel à trois ressorts essentiels : la peur, la haine, la violence.

## UN BILAN INQUIETANT

Et tous, en France notamment, publiant journaux et tracts, organisant réunions et manifestations, sans être véritablement inquiétés... Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que nos constatations une évidente recrudescence de l'agitation raciste. Il suffit, pour s'en convaincre de faire un bref bilan de ces dernières semaines :

A Neuilly (Seine), croix gammées et slogans antisémites peints sur la synagogue.

A Calais, croix gammées sur des magasins juifs.

A Thionville (Moselle), dans la nuit du 31 décembre au 1<sup>er</sup> janvier, tentative d'incendie de la synagogue. Dans une déclaration indignée, la communauté juive a réclamé avec force une recherche et un châtiement implacable des vandales.

A Paris, un groupe de militants de l'Union des Etudiants Juifs, qui collaient des affiches pour un bal, sont insultés et agressés par des racistes munis de marteaux, qui les surlaient dans deux voitures. (Les numéros de ces voitures ont été relevés et communiqués à la police).

Dans les lycées, la diffusion de tracts racistes se poursuit. On nous signale en particulier celui de la « Fédération générale des Etudiants Européens », distribué à la porte du Lycée Marcelin-Berthelot, à Saint-Maur, et où l'on peut lire cette profession de foi : « ... Nous rejete-

Nouveaux progrès dans l'action des Nations-Unies

# contre les discriminations pour la tolérance

DEPUIS la proclamation, en 1948, de la Déclaration des Droits de l'Homme, les Nations-Unies et les institutions spécialisées qui en dépendent tentent de traduire, dans le droit et dans la réalité, les principes qu'énonce cette Déclaration. Cette œuvre se poursuit, en dépit de lenteurs et de réticences... et l'on peut même affirmer qu'au cours des dernières années, les réalisations en ce domaine sont de plus en plus encourageantes.

formes de discrimination raciale. La Commission des Droits de l'Homme a interprété, sous la forme d'une convention, les principes énoncés dans cette Déclaration. La crise actuelle des Nations-Unies a empêché l'Assemblée Générale d'approuver ce texte lors de sa session dernière.

Les Nations-Unies n'ont pas cédé à la tentation facile de ne traiter que d'un thème — la haine et la discrimination raciale — qui provoquait fort justement l'indignation et l'émotion de la majorité de ses Etats membres. Elles ont tenu à donner une importance égale à la lutte contre les discriminations fondées sur la religion et la conviction et contre l'« intolérance religieuse ». Répondant à la demande instante de l'Assemblée Générale, la sous-commission de la lutte contre les discriminations et de la protection des minorités (aréopage d'experts indépendants, désignés par la commission des droits de l'Homme de l'O.N.U. en fonction de leur compétence et, comme il sied à une organisation à vocation universelle, « sur la base d'une répartition géographique équitable ») a rédigé un projet de convention internationale sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse, et aussi des discriminations dans ce domaine. Cet avant-projet, rédigé en janvier 1965, passera au crible des organes supérieurs et ne parviendra à l'instance suprême — l'Assemblée Générale — qu'à la fin de 1965 au plus tôt.

Il ne s'agit pas, ici, d'en dresser un bilan exhaustif : la publication du M.R.A.P. consacrée, au début de 1964, à l'action de « La Communauté des Nations contre le Racisme » a déjà apporté, à cet égard, une documentation substantielle dont le préface du Président Cossin a expliqué toute la signification.

Peut-être n'est-il pas inutile, aujourd'hui, de mettre l'accent sur certains progrès, récemment accomplis, sur le plan international, dans la lutte contre la discrimination.

Quatre ans après son adoption par la Conférence Générale de l'UNESCO, la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans l'Enseignement a été ratifiée par 24 Etats. Le rythme raisonnablement prévisible des ratifications permet d'espérer fermement que plusieurs dizaines d'Etats donneront bientôt leur adhésion à cet instrument international. La Convention concerne les discriminations dans l'emploi et dans la profession, adoptée en 1958 par l'Organisation Internationale du Travail, a recueilli près de 50 ratifications. Là encore, on peut prévoir que d'autres Etats se joindront à ce premier groupe.

En acceptant les obligations que prévoient, en termes juridiques très précis ces conventions, les Etats ne souscrivent pas seulement à des principes. Ils incorporent — c'est l'effet même de leur ratification — les règles des Conventions dans le droit interne. Ils acceptent aussi que leur législation, leurs pratiques et même leur jurisprudence soient soumises à un contrôle international.

Ce contrôle existe — et depuis des décennies — au sein de l'Organisation internationale du Travail. Combien de lois ont dû être modifiées par les parlements nationaux, de décrets modifiés ou abrogés, dans beaucoup de pays, parce que les organismes de contrôle du B.I.T. relevaient des divergences entre les dispositions du droit national et celles d'une convention internationale concernant les différentes parties du droit social qu'un Etat avait cru pouvoir ratifier en pensant à tort — qu'après tout, cela ne traitait pas à conséquence ! Ce contrôle est maintenant en cours au sein de l'UNESCO. La Conférence Générale de cette Organisation a adopté en 1962 un Protocole qui institue une commission de conciliation et de bons offices chargée de trancher les différends entre Etats qui ont ratifié la Convention contre les discriminations dans l'enseignement. Lorsque les Etats auront ratifié cet instrument, le moment sera venu de mettre effectivement en place cette commission dont la composition donnera toute garantie de compétence et d'objectivité.

De plus, la Conférence Générale de l'UNESCO a décidé, il y a deux mois, que les Etats, qu'ils aient ou non ratifié la Convention précitée, devraient fournir des rapports périodiques sur la façon dont ils la mettaient en œuvre — ou, pour ceux qui n'ayant pas ratifié la Convention, ne sont liés que par une recommandation — sur leurs efforts en vue d'atteindre les objectifs définis par ces textes.

DANS le même temps, l'O.N.U. a entrepris une série d'actions destinées à lutter contre l'ensemble des discriminations fondées sur un ou plusieurs facteurs. Et tout naturellement, c'est la race qui a la priorité. Ceux qui adhèrent au M.R.A.P. ou qui s'intéressent à son activité savent que l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté, en 1963, une Déclaration sur l'élimination de toutes les

« destruction, exclusion, restriction ou préférence... dont le but ou l'effet est de supprimer ou de réduire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice des droits proclamés dans la Déclaration Universelle ». Cette définition est vraiment exhaustive.

Les Etats ne peuvent rester neutres, à l'égard de l'intolérance. Ils sont invités à la « condamner »... mais aussi « à promouvoir et à mettre en œuvre des politiques destinées à assurer la tolérance religieuse, à protéger la liberté de conscience, et à éliminer toute discrimination ».

Parmi les instruments de ces politiques, il en est, bien sûr, qui relèvent des domaines de « l'enseignement, de l'éducation et de l'information ». Mais l'enseignement de la tolérance, par les moyens classiques de l'éducation et par les procédés modernes de « communications de masse » ne suffit pas.

L'objet de la Convention est surtout de définir le contenu précis de la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction.

De ce point de vue, la Convention établit un véritable Statut : Liberté d'adhérer ou de ne pas adhérer à une religion, liberté d'en changer, et ce sans être soumis à contrainte, liberté de manifestation de la religion et de la conviction, de pratiquer le culte, de tenir des réunions, d'observer les rites et les pratiques diététiques, de faire des pèlerinages... etc., mais aussi « droit de ne pas être tenu de prêter un serment de caractère religieux » et « droit de ne pas être contraint à une cérémonie reli-

gieuses ». Cependant, tous ces obstacles ont été surmontés.

La Convention s'applique non seulement à l'intolérance religieuse (ce qui signifie intolérance entre les religions et leurs adeptes) mais aussi à l'intolérance de l'Etat à l'égard des Eglises ou de certaines d'entre elles. Elle traite, de plus, et très largement, des « discriminations » fondées sur la religion et la conviction, les convictions étant entendues au sens de la tradition des philosophes français du XVIII<sup>e</sup> siècle et de leurs descendants.

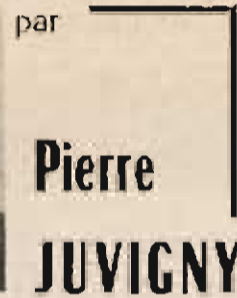
La Convention condamne et proscrit toutes les discriminations fondées sur la religion ou la conviction, c'est-à-dire toute « destruction, exclusion, restriction ou préférence... dont le but ou l'effet est de supprimer ou de réduire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice des droits proclamés dans la Déclaration Universelle ». Cette définition est vraiment exhaustive.

Les Etats ne peuvent rester neutres, à l'égard de l'intolérance. Ils sont invités à la « condamner »... mais aussi « à promouvoir et à mettre en œuvre des politiques destinées à assurer la tolérance religieuse, à protéger la liberté de conscience, et à éliminer toute discrimination ».

Parmi les instruments de ces politiques, il en est, bien sûr, qui relèvent des domaines de « l'enseignement, de l'éducation et de l'information ». Mais l'enseignement de la tolérance, par les moyens classiques de l'éducation et par les procédés modernes de « communications de masse » ne suffit pas.

L'objet de la Convention est surtout de définir le contenu précis de la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction.

De ce point de vue, la Convention établit un véritable Statut : Liberté d'adhérer ou de ne pas adhérer à une religion, liberté d'en changer, et ce sans être soumis à contrainte, liberté de manifestation de la religion et de la conviction, de pratiquer le culte, de tenir des réunions, d'observer les rites et les pratiques diététiques, de faire des pèlerinages... etc., mais aussi « droit de ne pas être tenu de prêter un serment de caractère religieux » et « droit de ne pas être contraint à une cérémonie reli-



Pierre JUVIGNY

15 FEVRIER - 15 MARS 1964. D L CONTRE LE RACISME ET L'ANTISEMITISME

# Oui CELA se passe à Paris !



Il faut mettre fin à l'agitation néo-nazie. LE VIKING

Il y a à juste un an...

(Suite page 8.)

Louis MOUSCRON

(Suite page 8.)

# L'action des Nations-Unies

★ Suite de la page centrale.

gieuse de mariage non conforme à sa propre religion ou conviction ».

Toute une partie de la convention impose à l'Etat des obligations strictes destinées à assurer efficacement, et par des voies de droit, le plein effet de tous ces principes : protection de la loi, sans discrimination ; non-discrimination entre les religions et entre les convictions ; garantie que chacun disposera de recours juridictionnels en cas de violation des règles énoncées dans la Convention.

LES membres de la Sous-Commission ne se sont pas seulement attachés à « définir ». Ils préconisent aussi un système de contrôle international de l'application, dans chaque Etat, de la Convention : l'obligation de présenter, périodiquement des Rapports qui seront examinés par la Commission des Droits de l'Homme, l'institution d'un comité de bons offices composé de personnalités indépendantes, qui règlera les différends qui pourraient s'élever entre les Etats à propos de l'application de la Convention. Certains envisagent même la possibilité pour les individus et les organisations non-gouvernementales, d'avoir recours, dans certaines conditions, à ce Comité, à l'image du système existant dans le cadre européen, en cas de violation des Droits de l'Homme.

Certes, nous en sommes au premier stade. Le projet devra subir l'analyse, la critique, des organes de la hiérarchie des Nations-Unies et les modifications qu'ils y apporteront.

Pourtant, l'œuvre de la Sous-Commission montre que, progressivement, les diverses formes de discrimination et d'intolérance ne font pas seulement l'objet de condamnations solennelles se situant sur le plan de la morale internationale. Elles donnent lieu aussi, et de façon de plus en plus précise, à une action juridique de protection internationale des droits des individus, des groupes, des communautés.

Dans un monde où, en dépit des apparences, les « solidarités » s'imposent chaque jour davantage, les droits de l'homme deviennent l'affaire de la communauté internationale tout entière. Les progrès seront plus rapides encore dans cette voie si l'opinion publique milite activement en faveur de cette évolution.

Pierre JUVIGNY

## Les néo-nazis en France

★ Suite de la page centrale.

boîtes aux lettres d'un groupe d'immeubles.

Aux usines Renault, des papillons antisémites sont collés à l'intérieur du département 14, et des inscriptions, aux alentours, s'efforcent de faire diversion aux luttes sociales en excitant au racisme.

Dans tout Paris enfin, et notamment dans les couloirs du métro, les inscriptions racistes et antisémites, à la craie, à la peinture, se multiplient, toutes plus grossières et odieuses les unes que les autres.

... Et ce ne sont là que des exemples...

### LES MESURES QUI S'IMPOSENT

Plus que jamais, donc, des mesures énergiques s'imposent pour mettre fin à ces menées qui déshonorent notre pays, menacent la sécurité de divers groupes de citoyens et d'habitants, favorisent les entreprises fascistes de toutes sortes.

Plus que jamais, avec le M.R.A.P., tous les antiracistes se doivent d'exiger des pouvoirs publics :

■ L'INTERDICTION DES ORGANISATIONS RACISTES ET ANTISEMITES ET LE CHATIMENT EXEMPLAIRE DE LEURS CHEFS ;

■ DES POURSUITES RAPIDES ET DES CONDAMNATIONS SEVERES CONTRE TOUS LES JOURNAUX QUI EXCITENT A LA HAINE RACISTE ET ANTISEMITE ;

■ L'ADOPTION D'URGENCE DES DEUX PROPOSITIONS DE LOIS DEPOSEES PAR LE M.R.A.P. A L'ASSEMBLEE NATIONALE. EN VUE D'UNE REPRESSION PLUS EFFICACE DE LA PROPAGANDE ET DES DISCRIMINATIONS RACISTES.

De telles mesures seraient conformes, en particulier, aux recommandations figurant dans la résolution sur l'élimination des discriminations raciales, adoptée à l'unanimité par les Nations-Unies en novembre 1963, et que la France a donc votée. Elle serait surtout conforme aux intérêts de notre pays, à la démocratie.

Antiracistes, nous ne pourrions avoir de cesse qu'elles ne soient appliquées sans défaillances !

## UNE FORME ATTENUÉE MAIS REELLE DE SEGREGATION SCOLAIRE

Le numéro du 15 octobre 1964 de *Droit et Liberté* reproduit une lettre de Mgr Gay, évêque de la Guadeloupe, qui entend prouver qu'il n'existe pas dans les établissements d'enseignement privé de cette île, de discrimination raciale. Il indique que quatre établissements féminins (Saint-Joseph-de-Cluny, Sainte-Marie-de-Pointe-à-Pitre, Versailles et Saint-Claude) reçoivent 653 jeunes filles blanches, mais aussi 1.560 jeunes filles de couleur. Soit deux élèves de couleur pour une élève blanche.

Il est assurément très heureux que l'Eglise Catholique de la Guadeloupe ouvre largement ses établissements d'en-

	Enseignement public	Enseignement privé
Premier degré .....	56.478	4.320
Second degré .....	6.465	1.585
<b>Total .....</b>	<b>62.943</b>	<b>5.905</b>

L'enseignement privé n'était donc que 8,4 % du total des élèves.

Or cet enseignement privé compte, selon Mgr Gay, 653 élèves blanches. Il est facile, à partir de ce nombre, de calculer l'effectif de la population blanche qu'elles représentent. La population scolaire formant un quart de la population totale (24,4 % de l'ensemble de la Guadeloupe en 1961-1962) et les filles constituant la moitié de cette population scolarisée, on multiplie 650 par 8, on obtient un total de 5.200 personnes.

Or ces 5.200 personnes forment la quasi-totalité de la population blanche de cette île de 300.000 habitants. En 1955, en effet, le rapporteur du Haut Comité Consultatif de la population et de la famille écrivait : « Il semble qu'en évaluant l'effectif global de l'ensemble de la population blanche à moins de 4.000 personnes, on obtiendra un ordre

de grandeur convenable. » (Rapport sur la population des départements d'outre-mer, *La Documentation Française*, 1958, p. 12.) On s'accorde généralement, par ailleurs, à estimer à 2 % la proportion de la population blanche dans les Antilles Françaises (1 % de Créoles, 1 % d'Européens).

En tenant compte de l'accroissement survenu depuis 1955, il apparaît donc bien que presque toutes les jeunes filles blanches de la Guadeloupe sont inscrites exclusivement dans les établissements privés et que leurs parents se refusent à ce qu'elles fréquentent les établissements d'enseignement public, presque totalement formés d'élèves de couleur, de toutes conditions sociales.

N'est-ce pas, sous une forme atténuée, mais réelle, un cas évident de ségrégation scolaire à base raciale ?

A. P. (Seine-et-Oise)

### APRES UN AN DE SILENCE

Je pense avoir quelque chose d'important à vous communiquer.

Je suis étudiant africain (plus précisément sénégalais) et j'ai connu, il y a deux ans, une jeune suisse de Bâle. Je fus immédiatement admis dans sa famille et bien vite considéré, par les parents de la jeune fille, comme un fils.

Nous nous sommes mariés l'année dernière et je dois reconnaître qu'à aucun moment dans cette affaire, quelque racisme ne se soit manifesté.

Mais l'opposition vint d'ailleurs : mon père, Sénégalais comme moi, m'a, dès qu'il eût été mis au courant de mon mariage, banni de la famille en me disant qu'il n'admettait pas que son fils épouse une femme blanche. C'est d'autant plus incompréhensible qu'il est lui-même imprégné de culture occidentale, qu'il a fait ses études de pharmacie à Paris et compte de nombreux amis blancs en France.

Après un an de silence, il vient de me faire parvenir une lettre où il m'assure de son pardon, parce que je suis son fils, et qu'il accepte enfin de connaître ma femme.

Connaissant votre souci d'objectivité, je me permets de vous écrire afin que vous vous

### CECI EST DOULOUREUX

Ce qui, pour moi, dans un milieu antiraciste sur les bords, m'a fait prendre conscience de la monstruosité du racisme et de l'antisémitisme, c'est la folie hitlérienne et la médiocrité des positions classiques du Français moyen d'outre-mer (dont j'ai fait partie, avec la même médiocrité)... Tout ceci est douloureux, immensément lourd et douloureux...

B. de C. Gard.

## Dans notre courrier...

### POUR MA PETITE

#### DOCUMENTATION...

Votre article « Pas de vacances... », consacré à la presse raciste, m'a particulièrement intéressé — les problèmes d'information et de presse étant particulièrement très liés, c'est évident, à la question du racisme et des minorités. En tant que participant à la lutte contre les armements atomiques — je suis secrétaire du M.C. A.A. pour les Alpes-Maritimes — j'ai été frappé par la citation que vous donnez d'un article de « Rivarol » : « La grandeur de la race blanche a été sa combattivité... » Rarement, je crois, le militarisme raciste s'est exprimé de façon aussi brutale et sans aucun voile...! Pour la petite documentation que je réunis sur la « philosophie » du militarisme, ie me serais précieusement d'avoir la référence exacte de l'article que vous citez : oserai-je vous demander s'il vous serait possible de me la communiquer ?

Je vous en remercie d'avance et, en me permettant de vous féliciter pour l'action que vous poursuivez, je vous prie de bien vouloir agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

M. J. RIBOLLET,  
Nice (Alpes-Maritimes)

### LES GITANS...

J'apprécie trop l'action que vous avez menée et menez encore pour les tziganes et, de manière générale, vos préoccupations antiracistes pour demeurer insensible à votre appel.

Pierre JOIN-LAMBERT  
Conseiller d'Etat.

Il me semble que les abonnés de *Droit et Liberté* doivent former une grande famille, unie par le même idéal de justice ; à ce propos, je me permets de vous dire que les articles sur le film *Kriss Romani*, que vous avez fait paraître, sont excellents. Je pense que l'antisémitisme et le racisme contre les noirs, sont plus que des problèmes douloureux, ils sont des fleaux, mais je crois qu'il est bon, également, de rappeler aux lecteurs que les Gitans subissent actuellement encore, dans la démocratie et le monde où nous vivons, des restrictions de liberté et des persécutions morales ou physiques, inadmissibles.

M. GEORGIN  
(Seine-et-Oise).

### LES « CROULANTS » ET LA JEUNESSE

Je vous fais parvenir ci-joint une courte poésie de ma fille, âgée de 14 ans.

Amie des noirs qu'elle aime beaucoup, elle est, malgré son jeune âge, sensibilisée aux problèmes raciaux.

J'en suis heureuse, car je crois qu'il ne faut pas se ber-

cer d'illusions : le mal est plus profond encore qu'on ne le pense. Il nous faut continuer la lutte antiraciste avec acharnement et y intéresser les jeunes générations qui n'ont pas les préjugés de leurs parents.

Voici des opinions de « croulants », pères de jeunes gens qui, heureusement, ne semblent

pas contaminés encore par le virus raciste :

— On ne fabriquera jamais assez de bombes atomiques pour tuer tous ces noirs sauvages qu'on a libérés trop tôt ! (au moment des événements sanglants du Congo).

— Et ces Algériens qui ne viennent en France que pour commettre crimes et vols !

Il est évident que les massacres d'innocents — de couleur — n'empêchent pas de dormir ces « braves gens », dont certains ont la prétention d'être chrétiens.

Tous les éducateurs, tous les chefs spirituels ont une responsabilité devant un tel état d'esprit, bête et lâche. Ceux d'entre eux qui ont le courage d'élever la voix pour traiter ouvertement du racisme, ne sont pas assez nombreux.

Le grand mérite de votre Mouvement est d'avoir regroupé les bonnes volontés venues d'horizons divers. En ce début d'année, je forme des vœux pour que le M.R.A.P. soit toujours plus fort et que son action soit de plus en plus efficace.

Je pense bientôt pouvoir vous entretenir des résultats — que j'espère heureux — d'une tentative de correspondance entre étudiants de collèges noirs américains et étudiants français.

Mme BACQUET  
Biarritz/Céré (Lot)



F. Baquet, 14 ans.

# A la première d'« ANDORRA »



Dans le hall du Théâtre d'Aubervilliers, Jean-Louis Barrault et Madeleine Renaud, accueillis par les membres du Bureau National du M.R.A.P.

Le dimanche 24 janvier, à 15 heures, avait lieu au nouveau Théâtre d'Aubervilliers, la première d'« Andorra », sous le patronage du M.R.A.P.

L'expérience, intéressante, était cependant hasardeuse : allait-on déplacer la foule des grandes manifestations de notre Mouvement, alors que le Théâtre de la Commune est situé à la périphérie de Paris, alors que la pièce, inconnue du grand public, n'avait pas encore donné lieu à des articles dans la presse, la générale n'ayant lieu que le lendemain.

Malgré toutes ces inconnues, la salle fut vite remplie. Et c'est dans un très beau cadre, conçu par le décorateur et scénographe René Allio que le public écouta le discours de Pierre Paraf.

Après avoir rendu un suprême hommage à Sir Winston Churchill, mort le jour-même, en l'honneur de qui l'assistance observa une minute de silence, notre président présenta le spectacle avec son éloquence coutumière, mettant l'accent sur le courage de la municipalité et de la troupe que dirige avec ardeur et modestie Gabriel Garran, metteur en scène d'« Andorra ».

Avec « Andorra », Max Frisch s'est mis au service de la lutte contre le racisme : cette impeccable démonstration du danger raciste, cette démythification d'une des pires manifestations de la bêtise humaine, est en même temps une œuvre dramatique remarquable, riche en trouvailles théâtrales. D'ores et déjà, on peut dire qu'« Andorra » remplit la mission fixée par son auteur : les ouvriers d'Aubervilliers, qui avaient eu quelque mal à faire admettre un Algérien parmi les délégués du personnel, ont déclaré qu'« Andorra » les aiderait à vaincre les dernières réticences parmi leurs camarades.

Après de M. Pierre PARAF, président du M.R.A.P. et de Mme Mathilde-Anne PARAF, on remarquait à la Première : M. Jean-Louis BARRAULT,

directeur du Théâtre de France, et Mme Madeleine RENAUD; MM. André KARMAN, maire d'Aubervilliers, le professeur Alfred KASTLER, le docteur Jean DALSACE, M<sup>rs</sup> Charles LEDERMAN, président de l'Union des Juifs pour la Résistance et l'entraide (U.J.R.E.), Marcel MANVILLE, IMERGLIK, David LAMBERT, l'écrivain Albert MEMMI, M. Henri FAURE, président de la Ligue de l'Enseignement; le président de la Fédération des Etudiants d'Afrique Noire en France (F.E.A.N.F.); M. ALLOUCHE, secrétaire fédéral de l'Amicale des Algériens en France.

De nombreuses personnalités, dans l'impossibilité d'être présentes, avaient fait parvenir leurs messages ou leurs excuses, notamment M. l'ambassadeur de Suisse, Mme Jacqueline THOMEPATENOTRE, ancien ministre, député, MM. Waldeck ROCHET, député d'Aubervilliers, Charles de CHAMBRUN et Achille PERETTI, députés; Georges DARDEL, président du Conseil général de la Seine; les écrivains Marcel ACHARD, de l'Académie Française, Roger IKOR et Claude AVELINE; M. JAIS, grand-rabbin de Paris; l'abbé PIERRE; le président René CASSIN; M. André BERTRAND, directeur du Département des Sciences sociales à l'U.N.E.S.C.O., M. André BLUMEL; les professeurs Hubert DESCHAMPS et Léo HAMON; M. Daniel-Henri KAHNWEILLER, les peintres Vicira da SILVA, Jean LURÇAT, Jean PICART LE DOUX, A. SZENES, M. Eugène DESCAMPS, secrétaire général de la C.F.D.I., le docteur WELLSERS, vice-président de l'U.N.A.D.I.F.

« ANDORRA » SERA REPRESENTÉE JUSQU'AU 13 MARS AU THEATRE DE LA COMMUNE, 2, RUE EDOUARD-POISSON, A AUBERVILLIERS (TEL. : FLA. 6483).

PRIX DES PLACES : 9 F (6 F SUR PRESENTATION DE LA CARTE DU M.R.A.P.).

# Notre mouvement universitaire

J'ai déjà entretenu à plusieurs reprises, lors des Journées Nationales tenues à l'Unesco, les militants du M.R.A.P. de notre Centre de Liaison des Educateurs contre les Préjugés raciaux (en abrégé : C.L.E.P.R.). Aujourd'hui, c'est par le truchement de **Droit et Liberté** que je voudrais m'adresser à eux, et mon propos est de leur dire pourquoi, à mon sens, ils ne peuvent se désintéresser de notre action universitaire, et même pourquoi il est devenu impérieusement **nécessaire** qu'ils s'y intéressent, et qu'ils s'y intéressent chaque jour davantage.

Sans doute notre Centre n'est ni une section, ni tout à fait une filiale du M.R.A.P. ; c'est un groupement professionnel de personnes qui font métier d'enseignants ou d'éducateurs ; et d'autre part cette seule qualité d'éducateurs ou d'en-

PAR  
**Marc-André BLOCH**

Professeur à la Faculté des Lettres de Caen  
Membre du Conseil National du M.R.A.P.

seignants suffit, s'ils sont d'accord avec nos buts idéaux, à leur en ouvrir les portes, sans que l'appartenance au M.R.A.P. soit exigée comme condition préalable.

Mais cela n'empêche nullement que le grand M.R.A.P. et le petit C.L.E.P.R. (que l'on excuse toutes ces initiales, mais comment les éviter ?) ont été dès l'origine et restent aujourd'hui encore unis par des liens très étroits.

C'est que non seulement le second est né d'une initiative du premier, et lui doit d'avoir vu le jour, ce que nous n'avons garde d'oublier ; non seulement des membres du M.R.A.P. participent activement aux travaux du C.L.E.P.R. Mais encore et surtout j'aimerais persuader les lecteurs de **Droit et Liberté** que le travail du C.L.E.P.R. est de ceux par lesquels chaque militant anticraciste devrait se sentir concerné. Concerné au premier chef, cela va de soi, s'il est père de famille, auquel il importe que ses enfants soient formés à l'école dans l'esprit d'ouverture qui est le sien. Mais, en dehors même de cette hypothèse, je crois fermement qu'il devrait considérer que nos activités sont les **siennes**, et que les problèmes qui intéressent l'éducation anticraciste de la jeunesse ne sont pas l'apanage d'un petit cénacle, qui pourrait opérer en vase clos.

Aussi bien, ces problèmes débouchent nécessairement sur des problèmes plus vastes, qui intéressent la société tout entière : impossible de se demander comment les enfants, d'abord étrangers (comme nous l'avons souvent dit et montré) aux préjugés raciaux peuvent être gagnés par eux, sans étudier l'ensemble des conditions psychologiques et sociologiques qui président à la naissance et à la diffusion de ces préjugés.

C'est parce qu'ils en sont bien persuadés que les membres et les dirigeants du C.L.E.P.R. ont été amenés à élargir de plus en plus leur champ d'observation et de réflexion. Tel est l'esprit dans lequel ils ont par exemple demandé une conférence à l'illustre professeur américain **Otto Klineberg**, qui enseigne actuellement en notre Sorbonne et dont les participants à la dernière Journée Nationale du M.R.A.P. se souviennent d'avoir entendu une intervention pleine à la fois de force et d'humour. J'exprime ici toute notre gratitude à M. Klineberg, qui a bien voulu accepter de si bonne grâce de venir nous parler, avec toute l'autorité qui lui appartient, des « aspects psychologiques du racisme ». **CETTE CONFERENCE AURA LIEU LE MARDI 23 FEVRIER, A 21 HEURES, A L'INSTITUT PEDAGOGIQUE NATIONAL, 29, RUE D'ULM, (SALLE JEAN ZAY), TOUTS LES LECTEURS PARISIENS DE « DROIT ET LIBERTE » SONT CHALEUREUSEMENT CONVIES A VENIR Y ASSISTER.**

Du même esprit procède la rédaction du Bulletin du C.L.E.P.R., qui paraît tous les deux mois sous le beau titre d'**Education à la Fraternité**, et procède tout particulièrement le numéro que cet organe vient de consacrer à la question du racisme et de l'anticracisme au cinéma, et qui ne manquera pas d'intéresser un large public. Ceux qui voudront se l'assurer peuvent s'abonner en envoyant par chèque postal le montant de leur cotisation (1) à Mlle Renée BABOULENE, institutrice (C.L.E.P.R.), C.C.P. Paris 18.177-35.

J'ajoute que cet abonnement constitue la seule manière d'aider le C.L.E.P.R. ; et même d'assurer durablement sa survie et son avenir. On s'étonnera peut-être que les abonnés universitaires n'y suffisent pas, et il y aurait, certes, beaucoup à dire sur les raisons de la modestie de notre rayonnement dans les milieux enseignants et éducateurs. L'essentiel est peut-être que, dans ces milieux comme ailleurs, trop de gens se sentent ou se croient personnellement indemnes de tout préjugé racial, ou sont disposés à nier l'existence de tout préjugé racial aujourd'hui dans notre pays, et par là-même à juger notre action inutile ou inopérante. Cette dernière optique ne saurait être celle des militants du M.R.A.P. ; et c'est pourquoi je leur adresse avec confiance, en même temps que cette manière de compte rendu d'activité de notre C.L.E.P.R., un appel auquel je suis sûr que tous ceux qui le peuvent ne voudront pas rester sourds.

(1) 5 F pour les membres actifs ; 10 F pour les membres donateurs ; à partir de 20 F pour les membres bienfaiteurs.

## LA VIE DU M.R.A.P.

### A LILLE : contre la prescription

Le 20 janvier 1965, le Comité du M.R.A.P. de Lille a organisé à la Maison du Commerce, une réunion d'information sur la prescription des crimes nazis.

Cette assemblée, présidée par M. Raymond Allard, secrétaire général du S.N.I. (Syndicat National des Instituteurs) et par M. Kerhervé, président du M.R.A.P. du Nord, a réuni une centaine de personnes parmi lesquelles les représentants de nombreuses organisations.

M<sup>rs</sup> Armand Dymenstajn, avocat à la Cour de Paris, secrétaire national du M.R.A.P., a exposé tous les aspects de cette question d'une brûlante actualité.

Quelques jours après, une délégation composée de représentants d'associations de résistants, déportés et combattants, d'organisations culturelles, syndicalistes et politiques, remit la motion adoptée par M. Eriewein, consul général, afin que celui-ci la transmette au Gouvernement fédéral allemand.

« Loisirs et Culture » du Comité d'Entreprise des usines Renault a invité M. Dymenstajn, secrétaire national du M.R.A.P., à venir exposer le 3 février à 14 h. 30, devant les travailleurs de l'« équipe B » (ceux qui finissent à 14 h.), le problème de la prescription des crimes nazis.

Le dimanche 14 février, à 10 heures, au studio Ranelagh, le Comité du M.R.A.P. du 16<sup>e</sup> organise une séance

cinématographique au cours de laquelle sera projeté « Mein Kampf ».

M<sup>rs</sup> Yves Jouffa, président de l'Amicale fraternelle des anciens internés et déportés du camp de Drancy, membre du Conseil National du M.R.A.P., présentera un exposé suivi de débat, sur la prescription des crimes nazis.

Le Comité du M.R.A.P. du 5<sup>e</sup> arrondissement a pris contact avec différentes organisations d'anciens résistants, déportés et combattants pour organiser, d'ici fin février, un meeting contre la prescription des crimes hitlériens.

### A GRENOBLE

Dans le cadre des Deuxièmes Journées des Rencontres Internationales du Film pour la jeunesse, le film d'Andrzej Wajda « Samson » a fait l'objet d'une brillante soirée organisée le 28 janvier au cinéma « Le Club » sous le patronage du comité du M.R.A.P. de cette ville. Le film fut présenté par l'auteur dramatique bien connu, Gabriel Cousin, devant plusieurs centaines de personnes.

### A STRASBOURG

Le film de Larry Peerce « One potato, two potato » (Le procès de Julie Richards) a été présenté à Strasbourg, le 19 janvier, au cours d'un gala patronné par le Comité du M.R.A.P. de cette ville.

Plusieurs centaines de personnes assistèrent à cette brillante soirée, parmi lesquelles de nombreuses personnalités :

M<sup>rs</sup> Hoffet, qui présenta le film ; M. Germain Muller, représentant M. Pflimlin, maire de la ville ; M. P. Weil, président de la Communauté Israélite de Strasbourg ; M. Jung, président de l'Eglise Protestante de l'Alsace et, de passage dans la ville, Johnny Halliday et Sylvie Vartan.

La veille, M<sup>rs</sup> Hoffet avait parlé du M.R.A.P. au cours d'une émission de la Télévision régionale.

★  
DANS LE 20<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT, à Paris, un nouveau comité du M.R.A.P. vient de se créer. Il prépare diverses manifestations dont nous aurons à reparler.

### AVEC LES JEUNES

A l'initiative du Comité d'entreprise d'Hispano-Suiza, un débat sur le racisme aura lieu au début du mois de mars pour les jeunes de l'usine. Il sera animé par Roger Maria, membre du Bureau National du M.R.A.P.

Le comité du M.R.A.P. du 9<sup>e</sup> arrondissement et l'Union Chrétienne des jeunes gens organisent dans les locaux de cette organisation, 14, rue de Trévise, du 8 au 12 mars, une série de conférences, une soirée cinématographique, et une exposition de photos et documents sur le racisme.

### ETUDIANTS ET LYCEENS

Le 1<sup>er</sup> février, M<sup>rs</sup> Jean Schapira, membre du Bureau National du M.R.A.P., a présenté le film de A. Wajda « Sam-

son », devant trois cent cinquante jeunes, au lycée Paul-Laple, de Courbevoie, dans le cadre des activités du club U.N.E.S.C.O.

Le ciné-club du Lycée Voltaire a organisé le samedi 13 février, une conférence sur le racisme, suivie de la projection du film de Jean Rouch « Les Maitres-Fous ».

Ont pris la parole, M<sup>rs</sup> Yves Jouffa, membre du Bureau National du M.R.A.P. ; MM. Daniel Mayer, président de la Ligue des Droits de l'Homme ; Henri Agel, professeur à l'I.D.H.E.C., et Claude Grunbaum.

Roger Maria, membre du Bureau National du M.R.A.P., présentera le vendredi 19 février, à 21 heures, à la Fondation d'Outre-Mer, 45 bis, boulevard Jourdan, le film de Stanley Kramer : « La chaîne », et animera les débats.

Le comité des lycéens du M.R.A.P. organise le dimanche 28 février, à 10 heures, au Studio 43, une séance cinématographique au cours de laquelle sera projeté le film « Certificat de naissance ».

Le Mois du Livre Antiraciste, organisé du 15 janvier au 15 février par le Comité Etudiant du M.R.A.P. et par la librairie 73, a maintenant pris fin, la dernière vente-signature ayant eu lieu le samedi 13 février, à la Librairie 73.

Il nous faut féliciter les jeunes organisateurs de cette manifestation et remercier les directeurs de la Librairie 73 qui ont très grandement contribué à sa réussite.



UNE nouvelle phase de l'histoire de l'humanité débute à Hiroshima. Nous en sommes bien d'accord. Mais, lorsque monte le premier champignon atomique, les crématoires d'Auschwitz s'éteignent à peine. Vingt ans seulement. L'horreur absolue, c'est dans les camps nazis qu'elle prend naissance, autant et plus peut-être que sur les ruines d'une cité japonaise. Si nous étions tentés de l'oublier, les débats passionnés qu'a suscités la pièce de Rolf Hochhuth nous le rappelleraient.

Ils ne furent pas si nombreux pourtant ceux qui, comme J.-M. Domenach (*Esprit* février 1964), eurent alors la lucidité de rappeler que, quels qu'aient été les crimes depuis lors accomplis et ceux que la Bombe rend possibles, « le génocide hitlérien nous engageait à une autre profondeur, dans un mystère d'iniquité ». Mais c'est l'obscur conscience de cette certitude, le plus souvent inexprimée, qui a donné tant d'apreté à ce qu'on hésite à nommer une polémique : derrière Pie XII, mort en 1958, vénéré, se profilaient les martyrs de la « solution finale du problème juif » et leurs cendres pesaient sur nous d'un poids presque insoutenable.

Peut-être est-il pourtant possible aujourd'hui de faire le point. En Allemagne, aux Etats-Unis et en Angleterre, en France aussi, recueils de documents et réflexions à leurs propos se sont multipliés. Les « éclaircissements historiques » dont Hochhuth accompagna le texte intégral de sa pièce sont aujourd'hui



par **Madeleine REBERIOUX**

Madeleine Reberiou, membre du Conseil National du M.R.A.P., est professeur assistante d'histoire à la Sorbonne. Ancienne élève de l'Ecole Normale Supérieure, agrégée d'histoire, elle a écrit plusieurs ouvrages : « Contre la guerre et la politique coloniale », « Proudhon et la politique étrangère », « Le socialisme français avant 1914 », et s'occupe actuellement d'une réédition de « L'armée Nouvelle » de Jaurès, dont elle est l'une des plus éminentes spécialistes.

Secrétaire du Comité Maurice-Audin pendant la guerre d'Algérie, elle est actuellement membre du Bureau National du Syndicat National de l'Enseignement Supérieur.

d'hui inséparables du livre de J. Nobécourt, « *Le Vicaire et l'Histoire* », où l'auteur a eu le souci d'éclairer l'attitude de Pie XII par sa biographie, et de celui où Saül Friedlander nous livre quasi bruts les documents, en majeure partie inédits, du ministère des Affaires étrangères du III<sup>e</sup> Reich (1). Il faut aller encore plus loin. Sans doute une clef nous manquera tant que le Vatican n'aura pas ouvert ses propres dossiers et rectifié ainsi, s'il est possible, l'image de Pie XII qui se dégage de ses propos comme de ses silences. Mais surtout si, comme je le pense, l'attitude du pape et ses choix sont inséparables de la fraction de la chrétienté de laquelle il se sentait le plus profondément solidaire et dont les responsabilités se trouvent le plus directement engagées dans le génocide hitlérien, l'Eglise catholique allemande, alors il faut avoir recours à l'étude de Böckenförde, « *Les catholiques allemands en 1933* », parue en 1960 dans la revue catholique allemande *Hochland*, au livre que Gordon C. Zahn publia en 1963 à Londres et à New-York sous le titre « *German Catholics and Hitler's wars* », et surtout au recueil de textes de Gunter Lewy, « *The Catholic Church and Nazi Germany* », (New-York 1964).

QUE cherchons-nous en effet à comprendre, maintenant que s'est à nouveau éloigné le bruit de la controverse et qu'à l'Athènes le *Dossier Oppenheimer* a remplacé le *Vicaire*? Les

## D'autres documents

Diverses voix s'étant élevées pour souhaiter que le Saint-Siège publie ses archives diplomatiques concernant les relations entre le III<sup>e</sup> Reich et le Vatican, la revue jésuite « *Civiltà Cattolica* » annonce que les notes échangées de 1933 à 1937 seront publiées dans les premiers mois de 1965 par l'Académie de Munich.

★

D'après « *Civiltà Cattolica* », l'encyclique « *Mit brennender Sorge* », par laquelle Pie XI, en 1937, condamna le nazisme, est née d'une réunion à Rome des cardinaux - archevêques de Breslau, Cologne et Munich et des évêques de Berlin et Münster.

★

Un livre blanc sur les rapports entre Pie XII et le III<sup>e</sup> Reich, sera, annonce-t-on, prochainement publié au Vatican.

Cet ouvrage contiendrait des documents sur l'attitude du pape à l'égard de l'extermination des juifs.

C'est la première fois que de tels documents sont rendus publics avant le délai habituellement fixé qui est de cinquante ans.

## DE LA POLEMIQUE A L'HISTOIRE

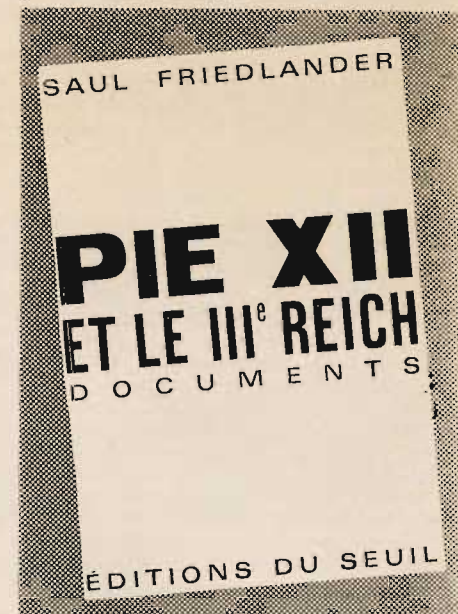
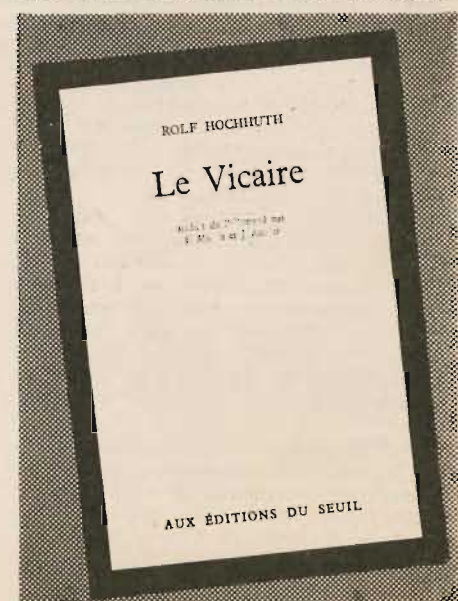
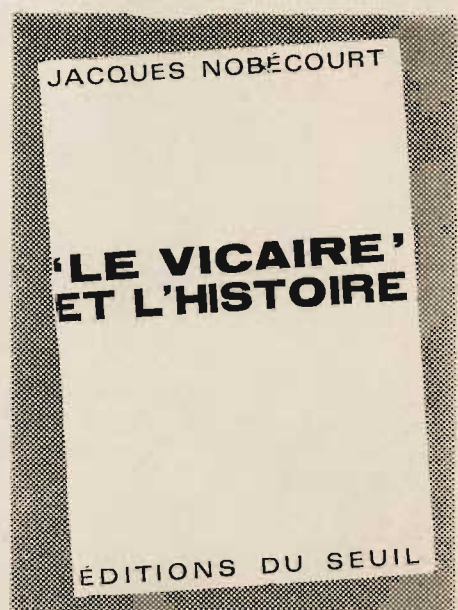
schématismes, les imperfections de la pièce semblent finalement négligeables à l'historien, sinon au croyant. Que le Pape ait connu ou non un débat de conscience avant de choisir le silence, cela, qui peut légitimement intéresser, compte peu auprès de ce silence; que les raisons conscientes de son choix aient été ou non « exclusivement religieuses », ce n'est pas non plus l'essentiel : il est bien naturel que pour le chef de l'Eglise tout problème, si politique ou si humain soit-il, se pose finalement en terme d'église. Hochhuth enfin a-t-il voulu favoriser les protestants allemands (comme l'a écrit le R.P. Riquet) en prêtant à Fontana, assez gratuitement, une mère protestante? On rétorquerait sans peine que ces attaches protestantes sont vraiment évoquées de façon incidente : Fontana est d'abord un jésuite. Non ce n'est plus sur ce plan que se situe le débat. La pièce de Hochhuth a mis à jour un problème dont la solution, si elle doit tenir compte de la personne de Pie XII, la dépasse, et de beaucoup. Ce n'est pas éluder la responsabilité personnelle du pape, ni davantage lui manquer de respect, que de tenter de cerner, fut-ce hors de lui, les motivations de son attitude.

Il convient en effet de tenir pour résolues ou pour à jamais insolubles un

sûr. Du moins en eussent-ils été sérieusement affaiblis, non seulement devant l'opinion catholique mondiale, pour laquelle une telle déclaration eût peut-être levé beaucoup de préventions, dissipé beaucoup de préjugés, ou d'ignorances, mais en Allemagne même : qu'on songe que les fonctionnaires et les militaires catholiques allemands étaient tenus par le serment de fidélité au pouvoir prêté devant Dieu en vertu du Concordat signé par Pie XI avec Hitler le 20 juillet 1935 (5).

N'EST-CE pas de ce côté qu'il faut chercher les raisons essentielles du choix pontifical? On a qualifié Pie XII de pape allemand. L'épithète est malsonnante et, à mon sens, peu souhaitable en France, en raison de son parfum de chauvinisme. La prédilection du Pape pour l'Allemagne n'est pourtant pas douteuse. Treize ans de non-ciature en Allemagne, depuis 1919, l'avaient rendu familier de ce pays et la sympathie qu'il vouait aux couches sociales traditionnellement dirigeantes — la maison de Bavière par exemple — l'amènèrent à regarder d'un œil bienveillant toutes les forces qui en Allemagne étaient susceptibles de maintenir l'ordre. Devenu Pape, il ne laisse pas échapper une occasion d'exprimer devant les ambassadeurs du Reich, Von Bergen, puis Weiszäcker, son affection pour leur pays (6). Il s'entoure d'ailleurs de conseillers allemands qui l'ont rejoint à Rome : le père Leiber, le père Béa, Mgr Kaas, leader du Parti Catholique du Centre, qui joua un rôle décisif dans le ralliement de son parti à l'hitlérisme, en mars 1933, puis son autodissolution en juillet et dans l'élaboration du Concordat (7). S'il faut en croire le long rapport transmis à Ribbentrop le 16 décembre 1943 par le chef de la Police de Sûreté du Reich, la prédilection du Pape pour l'Allemagne ne s'était nullement atténuée avec l'ampleur grandissante des crimes nazis. Ce texte, que Friedlander cite intégralement (pages 196 à 200) rend un son si pénible que tout commentaire en affaiblirait la portée.

Qu'est-ce donc qui en Allemagne avait si profondément et si durablement séduit Mgr Pacelli? L'historien ne doit pas se dissimuler que la réponse n'est pas aisée. On peut douter cependant que ce soit pour l'essentiel la tradition de Goethe ou de Schiller, et tenir pour assuré que ce n'est pas celle de G. Hauptmann (8). La manière de hantise dont fait preuve le futur Pie XII lorsqu'il évoque (par exemple dans sa déclaration au *Matin* du 25 septembre 1921) la brève expérience qu'il fit du communisme à Munich en avril 1919 nous incite à penser qu'il admirait essentiellement en Allemagne la puissance des forces sociales qui v'avaient vaincu la « Révolution », le « marxisme », le « bolchévisme ». Hypothèse? Certes, mais non pas gratuite. C'est le père Leiber, son confident, qui déclare que malgré de graves conflits avec le nazisme « jamais le cardinal Pacelli ne s'est fait illusion sur le danger infiniment plus grave que représenté le communisme » (*Documents* 1963, n° 4) et il n'est guère d'autre manière d'interpréter l'attitude de Pie XII au printemps 1943 : le Vatican qui subit alors toutes sortes d'avancées allemandes, accepta tout sans élever de protestation publique, même limitée à son propre sort : on est tenté d'accepter l'explication qu'avance Friedlander : après Stalingrad, rien ne doit affaiblir le III<sup>e</sup> Reich, ultime rempart contre le bolchévisme. Après la chute de Mussolini en tout cas, les choses sont claires : de nombreux documents alle-



mands soulignent la conscience qu'a le Vatican de la communauté d'intérêts qui, contre le communisme, l'unit au gouvernement nazi.

Il en était de même du catholicisme allemand. Les raisons qui décidèrent de son choix sont pourtant plus complexes et, sociologiquement, sinon politiquement, plus profondes. Il est indispensable d'y réfléchir pour comprendre l'orientation du Vatican sur laquelle

## Un appel de l'Amitié Judéo-Chrétienne

« Au moment où le Concile Vatican II vient de recommander expressément des « dialogues fraternels » entre chrétiens et juifs », l'Amitié Judéo-Chrétienne, dans un communiqué, souligne la nécessité de faire connaître son action, les membres de l'A.J.C. se préoccupant « essentiellement d'étudier ensemble et de promouvoir tout ce qui peut concourir à faire que juifs et chrétiens se connaissent davantage et qu'ils apprennent, par conséquent, à s'estimer et à s'aimer, non pas, BIEN QUE les uns soient juifs et les autres chrétiens, mais PARCE QU'ILS sont chrétiens et juifs ».

L'action de l'A.J.C. se déroule sur deux plans : « Il s'agissait d'abord pour nous, lit-on dans le communiqué, de rectifier ce qui, dans l'enseignement chrétien pouvait être source d'antisémitisme. La déclaration conciliaire est l'aboutissement de longs et patients efforts dans ce sens. Ce travail doit être continué, car il est fort loin d'être achevé. Un effort semblable est poursuivi du côté juif. Trop de préjugés séculaires, qui ne reposent que sur des malentendus, doivent être éliminés en nous ».

(...) « Nous voulons aussi rechercher ensemble ce qui nous rapproche et ce qui nous unit ».

Cette recherche qui avait été celle d'Edmond Fleg et Jules Isaac, fondateur de l'A.J.C., obéit à deux règles absolues : pas de prosélytisme et pas de syncrétisme qui en les fondant, enlèverait aux deux religions ce qu'elles ont de spécifique : « Pour dialoguer utilement, il faut être deux et le rester. Ceci n'empêche pas la convergence qui suppose, précisément, que les points de départ sont différents ».

# et le 3<sup>e</sup> Reich

s'exerçait directement, nous l'avons vu, l'influence de l'Eglise allemande.

Il faut tout d'abord s'entendre sur ce que recouvre en Allemagne le mot catholicisme. Il désigne deux réalités fortement ancrées l'une et l'autre dans la vie nationale et étroitement liées : l'Eglise catholique avec sa hiérarchie, le Parti du Centre que dirige d'ailleurs depuis 1928 un ecclésiastique.

Entre les élections de septembre 1930 qui donnèrent 6 millions de voix à Hitler et celles de mars 1933, le catholicisme allemand parut s'opposer au nazisme. Après l'évêque de Mayence, l'Eglise appela à voter contre les nationaux-socialistes, elle mit à la porte des églises les oriflammes nazis, elle interdit aux fidèles d'entrer dans les organisations nationales-socialistes sous peine de se voir refuser les sacrements. C'est entre mars et juillet 1933 que se produisit le retournement, collectivement décisif, malgré l'indéniable courage et l'esprit de résistance dont feront preuve à titre personnel certains catholiques allemands. Le Centre, qui avait pourtant gagné 3 sièges aux élections de mars 33, vota le 21 mars les pleins pouvoirs au gouvernement hitlérien, il se dissout le 4 juillet. Dès le 28 mars plusieurs mois avant la signature du Concordat, l'épiscopat, réuni à Fulda, lève l'interdit prononcé contre l'adhésion au national-socialisme : « Nous ne voulons à aucun prix refuser à l'Etat les forces de l'Eglise... puisque dans chaque autorité humaine nous voyons un reflet de l'autorité divine » déclare le 3 juin une lettre pastorale de tous les évêques (9). L'Eglise s'intègre dans le régime.

Pourquoi ? Le « danger communiste » ou « marxiste » était alors en Allemagne quasi inexistant : le parti communiste allemand interdit, ses militants en prison ; le parti social-démocrate, qui n'avait pas voté les pleins pouvoirs, hésitait cependant à adopter une attitude ferme d'opposition. L'explication est à chercher de plusieurs côtés (10). Minorité importante, mais minorité, les catholiques allemands se sont, après la proclamation de la République de Weimar et la suppression du statut privilégié de l'Eglise luthérienne, abandonnés aux joies de l'intégration nationale. Ils ont plusieurs années durant gouverné l'Allemagne. Il leur paraît impossible de retourner dans l'opposition. Or les nazis font dès janvier 33 la preuve qu'ils entendent conserver le pouvoir qu'ils ont conquis. Au reste les catholiques espèrent des concessions en échange de leur ralliement, et, par le Concordat, ils en obtiennent : ils reçoivent des garanties concernant la pratique du culte, l'autonomie de l'Eglise et de sa presse.

Concessions mineures dira-t-on et, à mon sens, avec raison car Hitler pouvait les faire sans céder sur ce qui pour lui comme pour nous est essentiel. Mais bien des textes rassemblés par G. Zahn et G. Lévy nous laissent à penser qu'une partie des cadres du Centre et de la hiérarchie catholique acceptaient sans difficultés certaines thèses nazies : les objectifs impérialistes de la Grande Allemagne sont communs aux nazis et à la majorité des catholiques et des protestants allemands. Plus encore peut-être : au congrès catholique de 1922 on avait entendu de nombreux délégués affirmer leur fidélité à « la communauté de croyance et de race » et, du cardinal Faulhaber, archevêque de Munich, à l'archevêque de Fribourg, Mgr Groeber, ou au père jésuite Gustav Gundlach, la liste est terriblement longue des textes cités par Lévy qui prouvent en Allemagne la profondeur de l'antisémitisme chrétien. La parenté de jugement sur ces questions fut probablement plus forte que l'inquiétude devant les doctrines païennes défendues par les nazis. Il reste d'ailleurs à savoir au juste à quelle profondeur celles-ci pénétrèrent dans les masses et même quel effort le régime, soucieux de ne pas rompre avec l'Eglise, fit réellement pour les imposer.

ON hésite au moment de conclure. Dans sa post-face au livre de Friedlander, M. Grosser fait remarquer la rapidité depuis quelques années, de l'évolution de l'Eglise. Vatican II en a prouvé la réalité, et, dans sa dernière session, les difficultés et les limites. Le catholicisme est une foi mais inséparable de l'Eglise qui est une institution. Leur vie se déroule dans le siècle et dans les siècles : au Moyen-Age l'Eglise avait des serfs, au 18<sup>e</sup> siècle elle exécutait Calas ; au 20<sup>e</sup> siècle, si elle aida des juifs, elle laissa, sans hurler de douleur et de colère, brûler les juifs. Aujourd'hui, elle appelle solennellement à combattre l'antisémitisme. Mais après tout l'Eglise n'est pas seule en cause. Bien d'autres se turent à

l'heure des grands massacres. Et d'autres, qui avaient parlé alors, et agi, se sont tus ensuite devant d'autres crimes raciaux ou même s'en sont rendus activement complices : on songe, pour parler France et Français, à la chasse au faciès dans les rues d'Alger et de Paris, aux Algériens torturés. Nous n'avons pas, au M.R.A.P., mission de diluer les responsabilités. Dans l'ordre de la lutte antiraciste, il convient, me semble-t-il, de comprendre que la conscience des hommes peut changer et de l'aider à changer. Si l'on veut y parvenir, il faut ne jamais rien oublier. Il ne devrait y avoir de prescription pour aucun génocide, pour aucun massacre collectif délibéré : il est des crimes que rien ne doit effacer de la mémoire du monde.

(1) En particulier les archives du cabinet du secrétaire d'Etat ayant trait aux affaires vaticanes. On sait que manque le dossier numéro 6 qui contenait les documents postérieurs au 15 octobre 1943, c'est-à-dire à la déportation des juifs d'Italie. Et l'on sait aussi qu'il convient de se demander qui a eu intérêt à le faire disparaître.

(2) « Le Vicaire du Christ s'est trouvé devant une porte qu'aucune clef ne pouvait ouvrir » : nous n'avons pas la preuve que le Vicaire du Christ ait essayé ces clefs.

(3) « Ce vœu (ramener la société à la loi divine) l'humanité le doit à des centaines de milliers de personnes qui, sans aucune faute de leur part, par le seul fait de leur nation ou de leur race, ont été vouées à la mort ou à une progressive extinction. »

(4) Il serait par contre peu loyal d'utiliser ici la démarche du Nonce de Roumanie Mgr Cassulo, dont le R.P. Leiber raconte qu'elle empêcha la déportation des juifs roumains : elle n'eut en effet aucun caractère public.

(5) Cf. ces propos de Pie XII, rapportés par un ami romain E. Senatro, à qui il les avait tenus : « Vais-je les plonger dans des conflits de conscience ? Ils ont prêté serment. Ils doivent obéissance. »

(6) Friedlander fait remarquer que l'authenticité de ces propos ne peut guère être mise en doute : Von Bergen et Weiszäcker ne sont pas d'ardents nazis ; ils souhaitent amener le régime à réfléchir, et non le nourrir de reconfortantes paroles.

(7) Il passe pour avoir été à Rome, où il se retira, un des très rares dignitaires à pouvoir prendre directement l'ascenseur qui conduisait à l'appartement privé du Pape.

(8) Le catholicisme enfin est minoritaire en Allemagne et le pays de Luther ne saurait passer, tout au moins avant 1945, pour la fille aînée ni même pour la cadette de l'Eglise.

(9) Cité par H. Abosch, « L'Eglise catholique et le nazisme », *Les Temps Modernes* janvier 1964.

(10) Nobécourt discute sur ce point l'authenticité d'une déclaration faite le 12 mars 1933 par Pie XI à l'archevêque de Munich (*op. cit.* pages 154-155).



# le cinéma

par René DAZY

## PAS QUESTION LE SAMEDI

LES Ecossais rient-ils des histoires écossaises et les Auvergnats des histoires auvergnates ?

C'est la question que je me posais en regardant ce film. Et je m'imaginai ce que pourrait répondre un juif un peu chatouilleux : « Peut-être, mais eux ils n'ont pas porté l'étoile jaune. »

L'histoire roule autour de l'héritage du grand pianiste Goldenschatz que disputent, sans trop de scrupules, ses fils naturels à la municipalité de Jérusalem — et un des arguments permanents de l'antisémitisme n'est-il pas que le juif tuerait père et mère pour le veau d'or ? Ces fils, venus des quatre coins du monde, parlent avec divers accents qui vont du moldo-valaque au sabir pied-noir — et un autre pilier de l'antisémitisme n'est-il pas que le juif est aussi un mété-que ?

Faut-il alors craindre que « Pas question le samedi » alimente inconsciemment le racisme et la xénophobie ? Pour ma part, je ne le crois pas. La satire de mœurs a été une des constantes de la pensée juive ; on la retrouve aussi bien chez le très britannique Zangwill que chez le très russe Aleïchem et cette forme d'esprit qui se moque gentiment de soi-même n'a toujours paru le plus intelligent des défis à la plus atroce des persécutions.

Comme le film est une co-production franco-israélienne, que le metteur en scène, les acteurs, les techniciens, et jusqu'au balayeur du studio, sont juifs, je n'ai pas voulu me montrer plus vétilleux que les intéressés. J'ai donc ri de bon cœur.

Mais peut-être tous les spectateurs n'auront-ils pas été de cet avis. Qu'ils nous écrivent sans crainte ; je leur laisserai démocratiquement la parole.

## LE MERCENAIRE DE MINUIT

NOUS sommes en 1865, juste après la fin de la guerre de Sécession, dans un bourg du Nouveau-Mexique. Démobilisé, le seul de ses habitants qui s'était enrôlé dans les armées sudistes revient au pays. Chassé, il se retranche dans une ferme abandonnée et fait régner la terreur. Les notables paient un tueur pour les en débarrasser ; il se trouve que ce mercenaire est un mulâtre — le dialogue dit improprement un « créole » — de la Nouvelle-Orléans.

Maintenant voilà le hic : le « rebelle » n'a jamais été propriétaire d'esclaves ; il s'est engagé du mauvais côté sur un coup de tête, parce qu'il détestait ses pieux et cupides concitoyens. De plus, pendant son absence, sa ferme a été achetée à vil prix par un profiteuse de guerre. Contre les bons citoyens, le sudiste et le mulâtre vont sympathiser.

Ce parti-pris du metteur en scène de rejeter les clichés et de nous montrer que par dégoût, par stupidité, par générosité aussi bien, on peut épouser les pires causes et devenir sudiste — ou fasciste — ne manque pas d'intérêt.

Malheureusement ses bonnes intentions sont assez fugaces et embrouillées comme à plaisir, semble-t-il. Richard Wilson tenait la matière d'un film intéressant.

Par manque de talent ou par souci commercial l'entreprise n'a été qu'esquissée au profit d'un banal mélodrame.

Il reste une œuvre agréable à voir, quelques phrases qui sonnent juste, une brève satire de l'esprit « ancien combattant » et le tableau d'une communauté où, après le bouillonnement de la croisade anti-esclavagiste, tout retombe dans l'ordre.

# le théâtre

## LE DOSSIER OPPENHEIMER, texte et régie de Jean Vilar.

QUE cette pièce soit aussi émouvante que « Le Vicaire », non, mais pour tout homme qui se soucie du sort de l'humanité, elle présente autant d'intérêt. Elle est également révélatrice de la mentalité qui régnait au temps de la chasse aux sorcières, animée par Mac Carthy, en Amérique. Il suffisait d'avoir eu des amis communistes, fût-ce pendant la guerre, quand l'U.R.S.S. était l'alliée des U.S.A., pour être suspect dix ans plus tard (l'enquête eut lieu en 1954). Elle nous révèle aussi ce que peut être, en général, la mentalité d'un homme de la police, incapable de comprendre le comportement d'un universitaire soucieux, lui, de l'avenir de l'humanité entière et pas seulement de celui de son pays : la phrase qui termine le premier acte

est très expressive de cette incompréhension. Evidemment, Oppenheimer ne pouvait être que fort suspect après avoir écrit ce texte qui figure dans le programme du spectacle : « Si les dirigeants occidentaux et ceux de l'Union Soviétique avaient eu la moindre confiance les uns dans les autres, le secret nucléaire n'aurait pas été gardé et la paix aurait été assurée. » De là à croire que le savant avait communiqué ces secrets, c'est un pas que l'administration et ses représentants franchirent aisément.

La mise en scène est aussi sobre que dans « Le Vicaire ». Quant aux acteurs, Jean Vilar offre, avec le professeur Oppenheimer, une étonnante ressemblance dont on peut juger d'après la photo du programme et dont j'ai été immédiatement frappé, moi qui l'ai vu à la Société française de philosophie, récemment. Il était seulement plus vieux mais en 1954 il devait être pareil. Citons encore R.-J. Chauffard dans *Evans*, le seul des trois juges capable de comprendre un universitaire parce qu'il en est un lui-même et François Darbon dans *Isidor Rabi*, le dernier témoin, ainsi que Mario Pilar dans *Roger Robb*, le grand inquisiteur, je veux dire l'avocat de la commission de l'Energie Atomique.

(Théâtre Vivant de l'Athénée.)  
Edgar WOLFF.



Du 3 au 25 février, se produisent à l'Alhambra, les Ballets Africain de la République de Guinée, composés de 60 danseurs, chanteurs, musiciens d'Afrique Noire. (Ci-contre). Le Théâtre des Champs-Élysées a présenté « Black Nativity », de Langston Hughes, interprétés par deux groupes de « gospelsingers » américains : Marion Williams et The Stars of Faith ; Brother Joe May et les Jubilations Singers (Ci-dessous).

# Si un Noir devenait Président des Etats-Unis...

**N**OUS sommes à une période assez semblable à celle que vivent aujourd'hui les Etats-Unis. Le Président négocie avec l'Union Soviétique sur des problèmes contemporains : la coexistence pacifique, le désarmement nucléaire, la lutte d'influence des deux grands en Afrique. Une différence : le Vice-Président vient de mourir d'une maladie de cœur.

★

Et puis, un accident fâcheux et le Président et son successeur hiérarchique, le speaker de la Chambre des Représentants. Qui va gouverner l'Amérique du Nord ? C'est alors que dans la pièce de la Maison Blanche où sont groupées des notabilités du régime, tous les yeux se tournent vers un personnage auparavant assez effacé : Douglas Dilman, président temporaire du Sénat. « Et dans le regard de chacun sans exception, s'exprime de l'horreur. » Pourquoi ? Un instant plus tard, on fait en hâte prêter serment à Dilman. Il est, en vertu de la loi de succession, le premier président noir des Etats-Unis.

★

Pendant la nuit qu'il passe encore dans son modeste appartement d'un quartier noir, Dilman refait un vieux rêve : il marche dans un immense aquarium où de tous côtés sont peints des yeux bleus qui le regardent fixement. Intellectuel sensible, formé à la crainte des blancs, il se regarde à son réveil dans la glace et il a peur. Il se voit petit, menacé d'embouppement avec un front haut, un nez large, des lèvres pleines. Si cet enfant pauvre, ce modeste avocat a pu accéder au Sénat, c'est qu'aux yeux des votants blancs, il a l'aspect d'un noir rassurant, qu'il ne ressemble pas aux jeunes idéalistes indomptables de sa race ; son parler raffiné, « caucasien », pense-t-il, — le mot reviendra souvent dans ce livre comme synonyme d'aryen, — ajoute encore au caractère apaisant de son personnage. Pour les noirs, il est l'un des leurs, plaisant et authentique. Et pourtant il a vécu le drame racial dans sa propre famille. Désespérée de sa condition, sa femme à la peau très claire est morte alcoolique dans une clinique. Son fils, aussi noir que lui, est tenté par les mouvements extrémistes qui veulent libérer les siens par la violence. Sa fille, jolie et pâle comme la mère, s'est enfuie à New-York et a changé de nom pour vivre en blanche parmi les seigneurs blancs, pour « passer la frontière », suivant une expression américaine. Lui-même épris de Wanda Gibson, métresse claire, n'a jamais osé et osera moins encore aujourd'hui l'épouser, craignant d'exaspérer les ennemis de sa race.

★

Les journaux l'attendent à son petit déjeuner. Les modérés se bornent à titrer que pour la première fois, c'est un

Un livre vient de paraître aux Etats-Unis où il est actuellement un des « best-seller » de l'année. Il pose un problème qui passionne l'opinion publique américaine : si un noir devenait président des Etats-Unis, que se passerait-il ?...

Ce livre, intitulé « The Man », et écrit par Irwing Wallace, a paru aux éditions Simon et Schuster. Il sera prochainement publié en français par les éditions Robert Laffont.

Notre collaboratrice, **Nicole de BOISANGER-DUTREIL**, qui l'a lu dans le texte original, en fait pour la première fois en France la présentation dans « Droit et Liberté ».

noir qui mène le pays. La feuille proségrégationniste, dirigée par un puissant membre du Congrès, Zeke Miller, parle d'injuste domination par une minorité et prédit la dissension, la désunion et la violence. Avec son objectivité de juriste, mais non sans un grand trouble, Dilman analyse sa situation. Il ne sera pour personne un fonctionnaire comme un autre qui aurait réussi. Aux yeux des siens, il sera un sombre Moïse venu pour les libérer de la servitude. Pour les racistes, « une chose laide et noire, surgie de dessous un rocher pour se venger du sud au parfum de magnolia, exigeant l'égalité entre les sombres brutes impies et les chrétiens blancs ». Et pour la presse à sensations, il est un monstre du zoo qu'on abordera plus tard avec davantage de sérieux.

★

A la Maison Blanche, le cabinet ministériel du défunt Président s'est réuni ; sous l'impulsion du populaire ministre des affaires étrangères, Eaton, il a décidé que cet homme d'autant plus discret et effacé qu'il est noir ne gênera pas l'équipe en place : elle continuera de gouverner le pays. Au sein même du palais présidentiel, Dilman sera espionné par sa jolie secrétaire mondaine, Sally Watson ; éprise d'Eaton, elle veut lui rendre assez de services politiques pour qu'il l'épouse. Une indiscretion permettra bientôt à Sally de découvrir et d'exploiter au moment opportun les relations du Président avec Wanda Gibson.

★

Dilman semble d'abord docile, tant il est timide. Il reconduit l'ancien cabinet et prononce l'allocation que ses ministres ont préparée. Mais très vite il est amené à montrer qu'il n'est pas leur jouet. A la suite d'une manifestation du groupe extrémiste noir des « Turnerites », dix de ses membres sont condamnés à des peines sévères par le juge ségrégationniste, Gage. Enlèvement du juge. Le ministère de la justice exige l'interdiction du mouvement turnerite. Soucieux uniquement d'impartialité, Dilman ordonne qu'une enquête soit d'abord me-

née pour préciser si le rapt est l'œuvre de l'organisation tout entière ou de quelques excités. Le voici critiqué par ses ministres et par de nombreux blancs qui le soupçonnent d'indulgence particulière envers les siens, les noirs.

★

Une soirée est donnée à la Maison Blanche en l'honneur du Président Amboko, leader africain de l'Etat de Baraza, dont l'Amérique espère pour faciliter d'importantes négociations avec l'U.R.S.S. qu'il consentira à abroger la législation anticommuniste de son pays. Dilman essuie un camouflet blanc ; un grand nombre de ses invités ne sont pas venus et leurs chaises restent vides. « Je suis donc », pense-t-il, « ce cousin de l'ourang-outan aux cheveux crépus et aux traits épais que la presse de Zeke Miller considère comme un citoyen de seconde classe. » Et, succès inattendu, Amboko, auparavant très réticent, octroie subitement les concessions demandées. Dans un tête-à-tête avec Dilman, il explique pourquoi. Devant son humiliation à table, il l'a vu pour la première fois noir comme lui. Il a été convaincu que Dilman comprendrait les aspirations de Baraza parce que l'un et l'autre ont connu l'esclavage et ont le commun désir de n'en plus souffrir.

★

Peu de temps après, on soumet au Président en lui suggérant de le contre-signer un projet de loi, dit Programme de Réhabilitation des Minorités où d'importants crédits sont consacrés à donner du travail aux noirs. Le grand capital est favorable au projet qui permettrait l'expansion de ses affaires. Indocile encore au vœu de ses ministres, Dilman réserve sa réponse : il désire étudier de près le texte.

★

Nouvelle difficulté pour lui : le juge Gage est tué par ses ravisseurs. C'est le chef des Turnerites qui l'a abattu. Dilman résiste à la pression de son cabinet qui à présent exige l'interdiction du mouvement pour crime de subversion. Il veut poursuivre son enquête. Un coup de téléphone lui apprend que la responsabilité des événements incombe à l'organisation turnerite tout entière. Informé que son propre fils y avait adhéré, il n'en hésite pas moins à la dissoudre. « Qu'il soit noir ou blanc », dit-il, « un mouvement mené par la folie et le fanatisme doit être supprimé ». Ici, on ne le suit pas entièrement. On a tendance à sympathiser avec son auditoire d'étudiants qui, lors d'une conférence à l'université noire de Trafford, le bombarde d'œufs pourris. Si violence il y a, dommage que le Président n'ait pas songé à poursuivre les mouvements inspirés du Ku-Klux-Klan.

★

Au terme de son étude sur le projet de Réhabilitation des Minorités, Dilman conclut dans une adresse à la télévision qu'il ne le signera pas. Il s'agit à son avis d'une conspiration gouvernementale pour acheter le silence des opprimés. Les noirs n'y gagneront ni la liberté de vote, ni celle de loger où ils le désirent, ni les facilités d'éducation qui leur sont refusées et non plus l'accès aux édifices publics réservés aux seuls blancs. La loi cherche à acheter moyennant quelques avantages matériels, la conscience des noirs qui luttent pour l'égalité complète.



★

C'en est trop dans un monde blanc. Malgré un succès diplomatique obtenu à une conférence avec les Soviétiques, une cabale parvient à mettre en mouvement contre le Président rebelle et noir la procédure de déchéance de son mandat. On le taxera d'ivrognerie, — pour essayer d'aider sa femme, il avait passé quelques mois dans la clinique où elle était internée ; sa mythomane secrétaire, Sally, surprise par lui pendant qu'elle fouillait dans ses papiers confidentiels ira jusqu'à se lacérer de meurtrissures pour feindre qu'il l'a violée ; son fils confessa son adhésion aux Turnerites ; pour soulever l'opinion noire, un journaliste révélera que la jeune Dilman « a passé la frontière ». Enfin, on machinera toute une sombre histoire de complicité avec les Russes par l'intermédiaire de Wanda Gibson. Et pour comble, Dilman a révoqué son ministre des Affaires étrangères : il avait découvert qu'Eaton lui cachait délibérément des rapports secrets, jugeant qu'« un afro-américain hypersensibilisé est tenté de se tromper sur les buts de la politique étrangère américaine ».

★

Le procès s'ouvre avec pour jurés les cent membres du Sénat constitués en haute-cour. Lors d'une adresse véhémement, le procureur Miller affirme qu'il ne s'agit pas d'un homme, mais d'une bête qu'il faut expulser du gouvernement. Et Nat Abrahams, ami et défenseur du Président, répond qu'aucun homme n'est une bête, quand bien même « dans le sud des Etats-Unis, non dans le sud de l'Afrique, et à l'occasion dans le nord », il a entendu « qualifier de bêtes des citoyens à la peau noire ».

★

Après avoir hésité à donner sa démission, Dilman fait front et décide de comparaître en personne au banc de la défense comme l'homme noir, Président des Etats-Unis. Car il pense qu'un seul chef d'accusation caché, non écrit, corrompt toute l'atmosphère de la cour : sa couleur. Il se défendra sobrement et dignement. Au long du procès, il verra exposer en pâture à l'opinion son fils et sa fille qui devant la révélation publique de ses origines noires tentera de se suicider. Et Wanda sera contrainte de déposer qu'elle n'a pas eu avec l'accusé de relations plus intimes qu'un baiser.

★

Et puis, tout s'arrange comme dans un conte de fées. Repoussée par Eaton, la démente Sally avoue à son père, sénateur hostile à Dilman, que l'affaire du viol n'est que pure invention. C'est ce père qui par son vote fait pencher la balance en faveur du Président. Réconcilié avec son fils extrémiste et sa fille venue se réfugier à la Maison Blanche, Dilman osera enfin épouser Wanda. Et tout se termine sur un réconfortant tableau familial et national. Enfin, conclut Nat Abrahams, le pays est parvenu à sa majorité.

Après tant de passions raciales, croit-on à une conclusion aussi optimiste ? Espérons-la.

**Nicole de Boisanger-Dutreil,**

## La chasse aux enfants noirs

**A** Selma, dans l'Alabama, la police, entraînée par le shérif James Clark, pourchasse, sur plusieurs kilomètres, avec des matraques et des gourbins électriques utilisés pour le bétail, cent soixante-dix enfants noirs âgés de neuf à dix-sept ans.

C'était pour les « punir » d'avoir organisé une marche silencieuse devant le Palais de Justice, dans cette ville où, en trois semaines, trois mille noirs et avec eux le pasteur Martin Luther King, Prix Nobel de la Paix, ont été jetés en prison pour avoir essayé de s'inscrire sur les listes électorales.

Quelques mois après l'adoption de la loi sur les droits civiques des noirs, par le Congrès américain, de tels actes de violence peuvent donc se donner libre cours, même quand il s'agit de la défense d'un droit reconnu par la Constitution, le droit de vote.

Dès sa sortie de prison, le vendredi 5 février, le pasteur Martin Luther King demandait à rencontrer le président Johnson, déclarant : « J'estime qu'une nouvelle législation est nécessaire sur le droit de vote. J'estime qu'est nécessaire un amendement constitutionnel qui instituerait des

**registres électoraux fédéraux et édicterait les mêmes règles pour les inscriptions en vue des élections fédérales dans les différents Etats. »**

Le leader anticraciste entend protester en particulier contre la lenteur de la procédure d'inscription et contre l'examen que doivent passer les Noirs dans l'Etat de l'Alabama pour figurer sur les listes électorales.

Il semble que la lutte pour l'intégration aux Etats-Unis rencontre de nouvelles difficultés en raison d'une certaine accoutumance de la population blanche, que favorise la non-intervention du gouvernement fédéral. On prend l'habitude de voir régulièrement des Noirs être brutalisés, jetés en prison, jugés, condamnés...

Une étape a été cependant franchie avec l'entrevue accordée par le président Johnson au leader intégrationniste car elle accentue la légalité des actes du pasteur King et de la communauté noire.

Le président Johnson a promis au pasteur King qu'il ferait déposer, dès cette année, un texte de loi facilitant l'exercice du droit de vote pour les noirs du Sud.

Encore faut-il prendre les mesures indispensables pour que la loi soit appliquée.